



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.57
18 décembre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 57e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 27 novembre 1991, à 15 heures

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)
puis : M. SANOUSSI (Guinée)
(Vice-Président)

La situation au Moyen-Orient : rapports du Secrétaire général [35] (suite)

Organisation des travaux

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT : RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/586, A/46/623 et Corr.1, A/46/652)

M. SAEED (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Le Moyen-Orient n'a pas connu la paix depuis que le conflit a éclaté dans la région il y a près de 45 ans. Les changements positifs qui sont intervenus dans la situation politique internationale ont fait naître l'espoir qu'une paix juste et durable pourrait enfin être à portée. Nous espérons sincèrement que le processus de paix actuellement engagé débouchera finalement sur un règlement durable, juste et global du différend arabo-israélien et de la question de Palestine.

Les efforts inlassables déployés par le Président George Bush et le Secrétaire d'Etat James Baker, des Etats-Unis, ont donné une impulsion nouvelle à la recherche de la paix au Moyen-Orient. Ces efforts ont été essentiels pour la convocation de la Conférence de paix sur le Moyen-Orient sous la coprésidence de l'Union soviétique et des Etats-Unis. Il incombe à présent aux parties intéressées de persévérer dans cette voie et de parvenir à un règlement juste et global. La communauté internationale est invitée à soutenir cet effort et à encourager les parties concernées à aller de l'avant.

Une paix durable au Moyen-Orient ne saurait être possible sans un retrait complet et total d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris Al Qods Al Charif, et sans le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination et à l'instauration d'un Etat qui soit le sien sur sa terre. Selon nous, la question de Palestine se situe au coeur du conflit plus général du Moyen-Orient. Le lien entre les deux est indéniable. La paix ne saurait régner au Moyen-Orient tant que la question de Palestine ne sera pas résolue.

Le Pakistan partage entièrement l'aversion internationale suscitée par la politique d'Israël d'expansion systématique et d'annexion des territoires arabes et palestiniens occupés. Israël persiste dans sa conviction erronée que, par sa politique de colonies de peuplement visant à modifier la composition démographique des territoires arabes et palestiniens occupés, il peut légitimer l'annexion de ces territoires. Ces mesures contreviennent au droit international et sont par conséquent nulles et non avenues. Elles ne

M. Saeed (Pakistan)

peuvent que porter atteinte aux efforts internationaux visant à trouver un règlement juste et global du conflit au Moyen-Orient.

L'insistance avec laquelle Israël édifie de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés ne peut être considérée que comme une tentative d'entraver le processus de paix actuel. L'intransigeance dont il a fait preuve dans le passé a sapé toute initiative de paix. Israël devrait comprendre que la paix fondée sur la force et conclue à ses propres conditions ne saurait être ni juste ni durable.

Au fil des années, l'Organisation de libération de la Palestine a montré progressivement une disposition de plus en plus marquée à engager un dialogue politique sérieux. En 1988, les dirigeants palestiniens ont pris la décision historique d'accepter les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Une fois de plus, pour faire preuve de leur engagement envers un règlement négocié, les dirigeants palestiniens ont accepté de participer à la Conférence de paix sur le Moyen-Orient, une décision qui a été prise en dépit des conditions préalables fixées par Israël. Cette décision démontre de façon convaincante que le peuple palestinien, persécuté depuis des années et privé de ses droits fondamentaux, désire sincèrement un règlement pacifique.

Afin de souligner son engagement envers la paix, Israël devrait lui aussi se montrer disposé à négocier un règlement du problème du Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui approuvent le principe d'un échange de terres pour la paix. L'occupation du Sud-Liban et des hauteurs du Golan devrait prendre fin. Le droit du peuple palestinien à une patrie et à un Etat qui lui appartient en propre devrait être reconnu.

Le débat actuel à l'Assemblée générale sur la situation au Moyen-Orient intervient à un moment très critique de l'histoire de la région. Un recul dans le processus de paix actuel ne pourrait qu'approfondir encore la frustration et le désespoir déjà très répandus. Une telle évolution aggraverait la situation et conduirait à une plus grande instabilité dans la région qui, à son tour, constituerait une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. S'il est vrai que l'on est fondé à un certain optimisme, l'initiative de paix en cours se situe encore dans une phase préliminaire. Il est encore trop tôt pour présager de la direction qu'elle va prendre.

M. Saeed (Pakistan)

La situation est tellement délicate qu'il faut faire preuve de la plus grande sagesse politique et de la plus grande responsabilité, en particulier dans le cas d'Israël dont la bonne volonté et la sincérité seront déterminantes pour l'issue finale du processus de paix.

Il est donc important que l'Organisation des Nations Unies reste saisie de la question et qu'elle s'engage activement dans l'effort de paix international. Il incombe à l'Organisation, garante de la paix et de la sécurité mondiales, de continuer à déployer tous ses efforts pour trouver une solution juste et globale du conflit au Moyen-Orient, conformément aux résolutions des Nations Unies.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer l'appui constant du Pakistan à la juste cause des peuples arabe et palestinien. Nous nous associons à toutes les nations éprises de justice pour demander un règlement juste et complet sur la base de la restitution de tous les territoires arabes occupés et du rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien. Je saisis également cette occasion pour rassurer l'Assemblée quant à l'appui indéfectible que le Pakistan entend apporter aux efforts internationaux en vue d'un tel règlement.

M. RUDI (Albanie) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale aborde l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "La situation au Moyen-Orient" trois semaines après la Conférence de paix de Madrid sur le Moyen-Orient qui, pour la première fois, a jeté les bases d'un dialogue arabo-israélien et a permis de sortir d'une impasse datant de nombreuses années. La Conférence auraient pu avoir des résultats plus importants. Mais le seul fait qu'Arabes et Israéliens aient rompu avec des préjugés ancestraux, se soient serré la main et aient pris place à la même table de négociations est d'une importance historique. Les parties directement engagées dans le conflit ont fait preuve de volonté politique ferme, de tolérance, de compréhension et d'une ouverture d'esprit qui leur ont valu la sympathie et le respect de l'opinion publique internationale dans son ensemble.

La délégation albanaise considère qu'il s'agit là d'une phase délicate qui exige perspicacité et sagesse si l'on veut surmonter les nombreuses difficultés qui se sont accumulées au fil des ans sur la voie de la paix et de la sécurité dans la région. Nous sommes cependant convaincus que les parties

M. Rudi (Albanie)

au conflit seront en mesure d'entretenir l'élan acquis et de prouver une fois de plus au monde les valeurs élevées qu'elles incarnent en tant que berceau de la civilisation. Nous saluons également l'action diplomatique menée par les Etats-Unis et par l'Union soviétique, qui ont coparrainé la conférence; ils ont ouvert la voie aux négociations et ils continuent de préserver l'esprit de Madrid en proposant les options les plus appropriées aux parties au conflit afin qu'elles puissent reprendre les entretiens le plus tôt possible.

Le conflit arabo-israélien, au coeur duquel se situe la question palestinienne, est entré dans une ère nouvelle à laquelle les événements positifs survenus sur la scène internationale serviront encore d'inspiration. Dans l'évolution actuelle du monde, la tendance est surtout au règlement des différends et des conflits par le dialogue et sur la base des principes du droit international et les dispositions de la Charte des Nations Unies. En outre, la communauté internationale manifeste un respect de plus en plus grand et une compréhension accrue à l'égard des aspirations des peuples à la paix, à l'indépendance, aux droits de l'homme et aux libertés démocratiques.

Nous formons le voeu que le climat favorable qui vient de s'instaurer soit préservé et renforcé, et que les parties au conflit s'abstiennent d'engager des actions et évitent de tomber dans une rhétorique et une polémique qui pourraient aggraver la situation et compromettre le processus de paix qui s'est engagé. Ce processus est très fragile et risque d'être irrémédiablement endommagé. La persistance dans les anciennes pratiques desservirait le processus de paix et le règlement du conflit serait remis aux calendes grecques, ce qui intensifierait l'instabilité et les tensions dans la région. Dès lors, la région du Moyen-Orient resterait un dangereux foyer de confrontation dont les conséquences imprévisibles constitueraient une menace pour les pays de la région, de la Méditerranée et du monde.

L'une des pratiques qui compromet directement les perspectives de paix dans la région est l'implantation ininterrompue de colonies de peuplement juives dans les territoires arabes occupés en violation du principe d'"échange de territoires pour la paix" et de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. L'application par Israël des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et la levée du boycottage commercial d'Israël par les Etats arabes seraient des mesures extrêmement propices au processus de paix

M. Rudi (Albanie)

arabo-israélien et à une solution juste, complète et durable au conflit. Toutes les parties au conflit doivent reconnaître leur responsabilité commune de mener les entretiens à bonne fin.

A l'heure actuelle, le Moyen-Orient traverse une phase décisive. Les occasions de paix n'ont jamais été plus grandes. La Conférence de paix de Madrid et les entretiens bilatéraux qui doivent se tenir prochainement offrent un excellent cadre favorable qui permettra aux parties au conflit d'ouvrir la voie à la solution des questions en suspens. Mais, à notre avis, ce serait fermer la porte au processus de paix que d'insister pour tenir une autre conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sans attendre les résultats du processus de paix actuel. Le moment est venu pour les pays intéressés à ce conflit d'examiner la situation avec une attitude nouvelle afin d'éviter de retomber dans les erreurs du passé et afin de surmonter l'obstacle de l'animosité.

Outre le rôle des parties aux négociations, il est extrêmement important que la communauté internationale tout entière appréhende toutes les dimensions de la situation au Moyen-Orient afin de la situer dans l'optique appropriée par rapport aux tendances du monde actuel sur la voie d'un nouvel ordre international.

Sincèrement convaincu de l'importance d'un dialogue constructif entre les parties au conflit, le Gouvernement albanais a appuyé et continue d'appuyer tous les efforts régionaux et internationaux destinés à trouver une solution juste, complète et durable, acceptable à toutes les parties intéressées afin qu'elles puissent vivre dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

M. MOTHIBAMELE (Botswana) (interprétation de l'anglais) : Ce débat se déroule au moment où nos espoirs sont confortés par le rapprochement des peuples du Moyen-Orient à la Conférence de Madrid. Compte tenu que les factions étaient séparées par un mur infranchissable, le seul fait qu'elles se rapprochent est un motif de réjouissance.

A cette fin, nous voudrions remercier les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique d'avoir rendu possible la rencontre des diverses factions opposées pour négocier un règlement de paix juste, durable et complet par la voie de négociations directes. Nous avons mis de grands espoirs dans

M. Mothibamele (Botswana)

cette conférence parce que nous sommes convaincus que la meilleure solution du conflit arabo-israélien sera trouvée par les peuples du Moyen-Orient eux-mêmes. Nous avons mis nos espoirs dans cette conférence parce que nous avons toujours encouragé les deux parties à se rapprocher l'une de l'autre l'esprit ouvert, prêtes au compromis.

M. Mothibamele (Botswana)

Nous avons placé nos espoirs dans cette conférence car, après une quarantaine d'années de ce conflit sanglant qui a souvent conduit au massacre de civils innocents, de femmes et d'enfants, les parties allaient enfin se réunir, se parler et ne plus échanger que des projectiles verbaux.

La Conférence de Madrid n'a pas porté fruits parce que certaines délégations y sont venues avec des positions préconçues. L'esprit de compromis mutuel est inopérant pour le moment.

L'humanité salue l'avènement d'un ordre mondial nouveau, un monde libéré de la terreur nucléaire, un monde où l'on pourra vivre en parfaite sécurité. Mais il semble que pour les Palestiniens, qui sont au coeur du conflit au Moyen-Orient, les fruits du nouvel ordre mondial tardent à mûrir. Pour eux, ce sont encore les ténèbres, c'est encore l'ordre ancien qui prévaut, intégralement, sans compromis et persistant résolument, contre les vents du renouveau dont le souffle tente de remodeler le monde.

Les Palestiniens et les autres voisins arabes d'Israël semblent prêts à participer à la conférence de paix où qu'elle se tienne. Nous sommes heureux de cette attitude et nous voudrions encourager Israël à en faire autant. Le Botswana est un pays épris de liberté, de paix et de justice, qui est profondément déçu de voir un peuple vivre misérablement dans des camps de réfugiés surpeuplés. Le conflit entre Israël et le peuple palestinien est un combat entre deux peuples pour l'exercice d'un droit naturel, notamment le droit d'avoir une patrie indépendante en Palestine, droit que l'un et l'autre peuvent revendiquer avec la même légitimité. Le peuple d'Israël a le droit d'être là où il est dans l'Etat d'Israël d'avant 1967 - droit que le Botswana reconnaît depuis longtemps et qui n'est pas négociable. La réalité de l'existence d'Israël n'est pas transitoire mais permanente.

Dans la même mesure, le peuple de Palestine a droit à une patrie en Cisjordanie et à Gaza, droit qui n'est pas plus négociable que le droit du peuple d'Israël à une patrie à l'intérieur des frontières d'Israël antérieures à 1967. C'est dans ce contexte que doit être compris notre appui sans faille à la lutte du peuple palestinien pour la liberté et l'indépendance dans un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza.

Le Botswana a suivi avec un vif intérêt les efforts diplomatiques bilatéraux intensifs et souvent ardu de ces derniers mois à l'issue desquels

M. Mothibamele (Botswana)

les parties sont convenues de se rendre à Madrid pour amorcer un processus de négociation, sous les auspices des Etats-Unis et de l'Union soviétique, afin d'aboutir à un règlement pour une paix juste, durable et complète. Nous avons appris avec plaisir que cette conférence reprendra à Washington le mois prochain. Nous encourageons tous les intéressés à aller à Washington pour négocier la paix. L'élan ne doit pas se perdre. J'ai dit que dans une telle situation, l'esprit de compromis doit prévaloir, chaque faction faisant un pas vers l'autre afin de se rencontrer à mi-chemin. Il doit y avoir concessions et compromis de part et d'autre. Nous espérons que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) sera autorisée à siéger à la conférence afin d'apporter son appui au processus de paix au Moyen-Orient. Ma délégation estime que c'est là une recette sûre pour la paix éternelle dans les violentes turbulences du Moyen-Orient.

M. ELARABY (Egypte) (interprétation de l'arabe) : La région du Moyen-Orient a souffert ces dernières années d'une aggravation aiguë de la tension et de la confrontation par suite de l'occupation des territoires arabes par Israël et son refus obstiné de reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien. L'Assemblée générale examine aujourd'hui un point qui est à son ordre du jour depuis la guerre de 1967. La région du Moyen-Orient continue à souffrir des conséquences de cette guerre.

La continuité du conflit arabo-israélien durant de longues années a été cause que des générations entières des peuples du Moyen-Orient ont été privées du droit de vivre dans la paix et la stabilité. Ce conflit a enflammé les sentiments de suspicion, d'inimitié et de haine entre les parties au conflit. C'est pour cette raison que les peuples du monde ont suivi avec un tel intérêt la tenue de la Conférence de paix de Madrid, qui a constitué un nouveau tournant historique dans la voie pacifique qui mène à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient.

La Conférence de Madrid est une occasion réelle qu'il ne faut pas laisser échapper afin que nous puissions enfin tourner les pages douloureuses de l'histoire de ce conflit et que les peuples de la région puissent échapper au cycle de guerres, de violence et de souffrances, et se tourner vers l'avenir, avec un esprit mûr et un coeur ouvert.

M. Elaraby (Egypte)

Nonobstant cet événement important, il nous faut quand même affirmer ici que l'Organisation des Nations Unies a toujours une responsabilité à assumer à l'égard de la question du Moyen-Orient. Elle a traité le conflit arabo-israélien sous tous ses aspects et adopté nombre de résolutions définissant les moyens d'établir la paix. Dans ses résolutions, l'Organisation des Nations Unies demandait à Israël de se retirer, de respecter les droits du peuple palestinien et de se conformer aux principes du droit international, comme elle affirmait la nécessité de préserver la sécurité de tous les pays de la région, y compris celle d'Israël, et leur droit de vivre en paix et de constituer l'un des piliers de cette paix juste que la communauté internationale est résolue à instaurer.

La Conférence de Madrid n'est pas issue d'un vide. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont, comme je l'ai dit, adopté des résolutions définissant les principes essentiels pour régler le conflit arabo-israélien et réaliser la paix. Le cadre général de la Conférence de Madrid est fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui sont considérées, à juste titre, comme les piliers de la Conférence.

Les règles du droit international contemporain sont bien définies et bien assises pour ce qui concerne l'occupation. Ces règles stipulent que l'occupation n'est qu'une situation physique temporaire qui ne peut entraîner le transfert de propriété des territoires occupés. Elles stipulent également la nécessité de ne pas reconnaître ni admettre les conséquences de l'occupation.

M. Elaraby (Egypte)

Dans la Déclaration relative aux principes de droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, qui a été adoptée par l'Assemblée générale le 24 octobre 1970, il est stipulé ce qui suit :

(L'orateur cite en anglais)

"Le territoire d'un Etat ne peut faire l'objet d'une acquisition par un autre Etat à la suite du recours à la menace ou à l'emploi de la force. Nulle acquisition territoriale obtenue par la menace ou l'emploi de la force ne sera reconnue comme légale." (Résolution 2625 (XXV), annexe, principe 1)

(L'orateur reprend en arabe)

Toutes les formes d'occupation de territoires d'autrui doivent être traitées sur un pied d'égalité et sans l'application du double critère. L'occupation, où qu'elle ait lieu, doit être éliminée.

La participation à la Conférence de Madrid doit conduire à un règlement juste et global du conflit arabo-israélien, dont l'essence même est la question de Palestine. Les délégations arabes se sont rendues à Madrid l'esprit et le coeur ouverts et prêtes à accueillir la paix. Chacun attend maintenant les résultats de cette conférence. Le monde entier a les yeux tournés vers le Gouvernement d'Israël dans l'espoir de le voir répondre positivement à l'appel de la paix. L'Egypte demande instamment à toutes les parties à la Conférence de faire preuve de réalisme lors de l'examen des questions à débattre et de négocier avec objectivité et positivité afin d'aboutir à des solutions concrètes et applicables.

La paix que nous nous efforçons d'établir au Moyen-Orient doit avoir de solides assises, conformes aux règles de la légalité internationale. La première de ces règles est la non-admissibilité de l'acquisition de territoires par la force. Ce principe est incarné dans l'équation de "terres en échange pour la paix". Cette équation, qui tire sa validité de la Charte des Nations Unies, est réaffirmée dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. L'application de ce principe important signifie le retrait total d'Israël de tous les territoires occupés en 1967, à savoir Gaza, la Rive occidentale, y compris Al Qods-Est, et les hauteurs du Golan syrien, ainsi que son retrait du Sud-Liban, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

M. Elaraby (Egypte)

D'autre part, une paix juste exige que soient reconnus les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est inscrit dans la Charte des Nations Unies et est affirmé par un certain nombre d'instruments. Qu'il me suffise de citer simplement ici le Pacte international sur les droits civils et politiques, dans lequel il est dit ce qui suit :

"Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel."

(Résolution 2200 (XXI) A, annexe, Première Partie, art. 1, al. 1)

Une paix juste, global et durable est incompatible avec la politique d'implantation de colonies de peuplement qu'Israël poursuit dans les territoires arabes occupés. Une telle politique est contraire aux obligations contractuelles internationales d'Israël aux termes de la quatrième Convention de Genève de 1949; elle constitue de plus une véritable pierre d'achoppement qui fait obstacle aux tentatives de paix actuelles. Aussi, il est demandé aujourd'hui à Israël de mettre fin immédiatement à sa politique de peuplement et de s'abstenir d'altérer le caractère démographique des territoires arabes occupés. Toute modification de cette nature serait nulle et non avenue et ses conséquences ne sauraient être, à aucun moment, juridiquement reconnues. L'Etat occupant est soumis pendant l'occupation à des règles établies qui définissent avec précision ses devoirs et obligations. Ces règles ne donnent pas licence à Israël de prendre, dans les territoires occupés, toute mesure qu'il juge bonne.

A notre avis, l'existence d'une volonté politique positive est la garantie première que la Conférence de la paix aboutira aux résultats souhaités. Nous espérons que toutes les parties concernées démontreront infailliblement par les actes et non par les paroles qu'elles sont décidées à parvenir à un règlement équitable qui devrait garantir la sécurité et la paix de tous les peuples et de tous les Etats de la région, conformément aux résolutions des Nations Unies.

Tous les Etats de la région devraient prendre les mesures nécessaires pour édifier la confiance et éliminer le sentiment de danger, en commençant par accueillir de manière positive les initiatives relatives au désarmement

M. Elaraby (Egypte)

dans la région du Moyen-Orient, dont la plus importante - avancée par le Président Moubarak en avril dernier - vise à exempter la région de toute arme de destruction massive. Je citerai aussi la proposition visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, qui, chaque année, fait autour d'elle l'unanimité de l'Assemblée générale. Tout progrès dans ce domaine représenterait sans aucun doute un pas positif vers l'établissement de règles qui contribueraient à l'avenir à limiter les affrontements et à accroître les chances de paix dans la région.

Il est grand temps que nous oeuvrions tous ensemble, sincèrement et de bonne foi, pour mettre au point une codification des droits et devoirs mutuels des parties au conflit. Il nous appartient également de consacrer nos efforts à édifier la confiance, après toutes ces années de guerre et d'affrontement.

Nous aspirons à la paix, et nous n'épargnerons aucun effort pour la réaliser, pour en consolider les fondements dans le cadre de la légalité internationale et par la voie d'un règlement d'ensemble de la question de Palestine - terre et droits - compte tenu du fait que cette question constitue le noeud du conflit.

J'aimerais à cette occasion citer M. Amr Moussa, Ministre des affaires étrangères d'Egypte, qui a dit à la Conférence de Madrid :

"Nous nous devons de ne pas décevoir nos peuples et les peuples du monde ni de désespérer. Nous ne sommes pas venus ici simplement pour gagner; nous sommes ici pour gagner, ensemble, le plus grand des prix : la paix, un prix auquel nous ne saurions renoncer et que nous ne saurions dédaigner."

Nous, Egyptiens, sommes les premiers à avoir tenté une expérience qui a réussi à lancer le processus de la paix au Moyen-Orient. C'est l'Egypte qui en a pris l'initiative et qui a ouvert la voie menant à la paix. Elle l'a fait dans le but de parvenir à une paix juste et globale. Et c'est précisément à une paix juste et globale qu'aspire le peuple palestinien, et qui représente, n'en doutons pas, le voeu du peuple israélien et des autres peuples de la région. Or, cette paix tant souhaitée, qui doit apporter la stabilité, la prospérité et la sécurité à tous et assurer un meilleur avenir aux peuples de la région, ne pourra être instaurée à moins d'appliquer toutes les règles de la légalité internationale.

M. HATANQ (Japon) (interprétation de l'anglais) : L'année 1991 a été marquée par des événements réellement importants au Moyen-Orient. L'année a commencé par une manifestation de solidarité internationale en réponse à l'invasion du Koweït. Mais les discussions qui se déroulent actuellement en vue de trouver une solution aux problèmes du Moyen-Orient n'ont pas une moindre portée historique. En vérité, un optimisme prudent n'est pas sans fondement et on peut espérer que le Moyen-Orient, région enlisée dans des problèmes apparemment insolubles, n'est peut-être pas, après tout, tout à fait réfractaire à cette vague de paix, de réconciliation et d'harmonie entre nations qui s'est récemment étendue sur d'autres régions du monde.

L'invasion du Koweït par l'Iraq était un acte déraisonnable et une violation de toutes les normes internationales. Le Japon a condamné l'acte de l'Iraq en termes non équivoques et s'est joint à la communauté internationale pour exiger le retrait immédiat et inconditionnel des forces iraqiennes du Koweït. Malheureusement, l'Iraq n'a pas entendu l'appel de la communauté internationale et les nations éprises de paix partout dans le monde ont été contraintes de s'unir pour rétablir la souveraineté du Koweït. Le Gouvernement japonais réitère sa profonde admiration pour tous les hommes et toutes les femmes qui ont lutté courageusement contre l'invasion. Le Japon est également fier du rôle qu'il a joué pour appuyer l'effort international en fournissant des moyens de transport, du matériel, de l'équipement, ainsi qu'une assistance médicale et financière, aux forces plurinationales dans le Golfe. Il a également apporté une assistance économique aux Etats de la région qui étaient le plus durement frappés. Les dragueurs de mines fournis par le Japon ont continué de fonctionner dans le golfe Persique pendant plusieurs mois après la fin de la guerre.

Le Gouvernement Japonais éprouve de la compassion à l'égard des populations iraqiennes, notamment celles du sud et celles du nord qui ont été victimes de leur propre gouvernement. Que le gouvernement d'un Etat souverain, de son propre choix, impose à ses citoyens des souffrances indicibles comme en a subi le peuple iraquien au cours de l'année écoulée est quelque chose qui dépasse l'entendement. Il est impératif que le Gouvernement de l'Iraq prête sa pleine coopération aux activités humanitaires des diverses

M. Hatano (Japon)

institutions des Nations Unies et organisations non gouvernementales qui déploient des efforts héroïques pour alléger les souffrances du peuple iraquien.

Le Japon est encouragé par la Conférence de paix qui s'est récemment tenue à Madrid et il invite toutes les parties intéressées à poursuivre leurs efforts pour mener à bonne fin cette entreprise historique. Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration de la semaine dernière, une fois que les négociations bilatérales directes seront en cours, le Japon participera aux entretiens multilatéraux sur des questions régionales pour contribuer au bien-être de tous les peuples de la région. Il est maintenant de la plus haute importance que toutes les parties abandonnent leur rhétorique hostile et s'abstiennent de tout acte susceptible de compromettre les pourparlers de paix.

La prise d'otages, pour quelque cause ou quelque prétexte que ce soit, doit être condamnée de façon catégorique et universelle. Le Gouvernement japonais se félicite de la récente libération de plusieurs otages occidentaux au Liban et espère que tous les autres otages seront libérés sans retard. Le Japon tient à saluer particulièrement le Secrétaire général et les divers pays intéressés dont les efforts ont abouti à la libération de ces otages.

La situation au Sud-Liban reste une source de préoccupation internationale. Le Japon estime notamment que les attaques militaires des forces israéliennes contre des camps palestiniens au Sud-Liban constituent un grave obstacle au processus de paix.

Le rétablissement de la paix et de la démocratie au Liban reste un objectif insaisissable mais c'est un objectif auquel le Gouvernement du Liban a montré son attachement indéfectible. Le Japon en appelle à nouveau à tous les secteurs de la population pour qu'ils appuient le Président Elias Hrawi dans ses efforts en vue de rétablir l'unité, l'indépendance et la souveraineté du Liban.

Le Moyen-Orient, situé au carrefour de trois continents, a une histoire ancienne et riche en événements. Il a été le berceau de certaines des plus grandes civilisations de l'humanité et a donné naissance à trois des religions du monde. Le Japon ne peut s'empêcher de penser que les peuples qui ont hérité de ce glorieux patrimoine historique et culturel pourront enfin trouver la voie vers une coexistence dans la paix et l'harmonie. Le Gouvernement

M. Hatano (Japon)

japonais est prêt à offrir ses propres connaissances et son expérience pour encourager des relations cordiales entre toutes les nations du Moyen-Orient.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Comme cela a été annoncé hier, le point 16, intitulé "Nomination du Secrétaire général", sera examiné le mardi 3 décembre, à 10 heures.

Afin que la cérémonie de nomination se déroule de manière harmonieuse, je voudrais dire que, conformément à la pratique habituelle, le nombre des orateurs sera limité aux présidents des groupes régionaux, au Président du Groupe des Etats arabes et au représentant du pays hôte. J'espère que chaque déclaration ne dépassera pas 10 minutes.

Je voudrais également attirer l'attention de l'Assemblée générale sur la question suivante. Les représentants se souviendront que l'Assemblée a dû fixer une date limite impérative, c'est-à-dire pas plus tard que le 1er décembre 1991, pour la présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences sur le budget-programme. J'ai reçu du Président de la Troisième Commission une demande officielle de prolongation de ce délai. Il demande une prolongation de ce délai jusqu'au 13 décembre 1991 étant donné que les résolutions présentées au titre du point 94 b) de l'ordre du jour, intitulé "Prévention du crime et justice pénale", pourraient entraîner des incidences sur le budget-programme.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite accorder ce délai de la manière que je viens d'indiquer?

Il en est ainsi décidé.

POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT : RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/586, A/46/623 et Corr.1, A/46/652)

M. CASTRO (Philippines) (interprétation de l'anglais) : La délégation philippine tient à remercier le Secrétaire général de la série de rapports qu'il a établis pour permettre à l'Assemblée générale d'examiner dans de bonnes conditions le point relatif à "La situation au Moyen-Orient". En effet, dans notre désir de voir un règlement juste, durable et global de la situation au Moyen-Orient, nous avons tendance à méconnaître le travail important accompli par l'Organisation des Nations Unies dans cette région troublée et les succès qu'elle a obtenus. Dans le domaine du maintien de la paix, il suffit de mentionner les efforts héroïques de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD) et de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) pour maintenir la paix régionale, si précaire soit-elle. Dans le domaine des soins humanitaires aux réfugiés, son action quotidienne pour soulager le sort des Palestiniens a valu à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) les louanges du monde entier.

Cinq grandes guerres au Moyen-Orient ont provoqué non seulement violence et instabilité, mais également d'indicibles souffrances humaines pour les peuples de la région et pour d'autres qui s'y sont rendus pour des motifs purement économiques. En même temps, ce recours effreiné à la force a favorisé des attitudes qui ont entravé les précédentes initiatives de paix.

Heureusement, le premier pas sur la longue route d'un règlement juste, durable et global au Moyen-Orient a été franchi lors de la conférence historique de trois jours qui a commencé à Madrid et qui, nous l'espérons, se poursuivra à Washington avant d'atteindre les rivages de la Méditerranée occidentale pour que les peuples de la région qui souffrent depuis si longtemps puissent en ressentir les bienfaits.

Les négociations prendront du temps. Il y aura des moments de doute et d'incertitude. Mais tant que les bénéficiaires de la paix auront la volonté de se doter des instruments permettant d'atteindre ce noble objectif, il y aura des raisons d'espérer et d'être optimiste.

M. Castro (Philippines)

Les Philippines, en tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, réaffirment leur attachement indéfectible à l'obtention de la paix au Moyen-Orient par la voie de négociations pacifiques. En fait, si les parties intéressées le désirent, nous sommes disposés à participer à tout processus de nature à favoriser la recherche d'une paix durable et globale. Chaque année, à cette tribune, nous avons invoqué les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité que nous considérons comme les bases juridiques et le cadre qui permettront de parvenir à cette paix qui nous échappe. Il pourrait être utile, à ce stade, de définir les principes du droit international énoncés dans ces résolutions. Mais seules les parties intéressées peuvent négocier les modalités et le calendrier d'application de ces résolutions de l'ONU. La plus grande contribution que l'on puisse faire à ce stade délicat des négociations est d'appuyer moralement ces réunions si longtemps attendues des parties intéressées. A présent que des négociations directes ont commencé, toute tentative pour imposer une solution pourrait être contraire au but recherché. Il pourrait être utile, cependant, de rappeler que c'est le processus de Camp David qui a permis une percée dans les négociations directes entre deux Etats du Moyen-Orient auparavant antagonistes. Le fait que nous avons maintenant vu non seulement l'Egypte s'asseoir à la même table de conférence qu'Israël, mais aussi la Syrie, le Liban et une délégation conjointe jordano-palestinienne, justifie la formule des négociations de paix directes.*

Tout en espérant que l'initiative prise conjointement par les Etats-Unis et l'Union soviétique de convoquer la Conférence de Madrid sur le Moyen-Orient apportera les solutions tant souhaitées, nous continuerons, par le biais des résolutions que nous adoptons à l'Assemblée générale, d'exprimer les préoccupations dont nous faisons état chaque année concernant la région. En outre, nous devrions faire de plus grands efforts pour revitaliser le travail des organismes des Nations Unies sur le terrain. C'est dans ce contexte que les Philippines se félicitent de la désignation de l'Ambassadeur Edouard Brunner, de la Suisse, en tant que Représentant spécial au Moyen-Orient. En

* M. Sanoussi (Guinée), Vice-Président, assume la présidence.

M. Castro (Philippines)

ma qualité d'Ambassadeur des Philippines en Jordanie, accrédité en même temps en Syrie et au Liban, j'ai le plaisir de dire que ses récentes visites dans la région ont redonné espoir à beaucoup. En effet, rien ne saurait remplacer la présence permanente de l'Organisation des Nations Unies tant que la paix ne sera pas finalement rétablie au Moyen-Orient. Soyons donc inébranlables dans notre appui à l'Organisation des Nations Unies et aux parties intéressées afin que le monde pacifique envisagé dans notre Charte pour préserver les générations futures du fléau de la guerre puisse maintenant devenir une réalité au Moyen-Orient.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Depuis de nombreuses années, l'Assemblée générale a eu à examiner, d'une façon ou d'une autre, la situation au Moyen-Orient. En fait, depuis maintenant 44 ans, en vertu de la décision prise par l'Assemblée, notre organisation se livre à un débat sur les événements du Moyen-Orient qui ont toujours été l'objet d'une profonde préoccupation dans le monde entier. Cette année, nous nous livrons une fois de plus au même débat. Bien que notre ordre du jour soit inchangé, nous sommes heureux de voir que l'atmosphère politique dans laquelle se déroule le débat de cette année est beaucoup plus encourageante que la situation lugubre qui régnait l'année dernière du fait de l'invasion du Koweït.

Depuis l'année dernière, la solidarité manifestée par la communauté internationale pour surmonter la crise du Golfe a également suscité des espérances légitimes quant à l'examen et à la solution des autres questions depuis longtemps en suspens dans la région. Dans ce contexte, les efforts louables entrepris par le Gouvernement des Etats-Unis, en coopération étroite avec le Gouvernement de l'Union soviétique, ont permis de réunir pour la première fois à la même table de négociation toutes les parties intéressées dans la question du Moyen-Orient. Nous estimons que c'est la détermination des parties à continuer de discuter de leurs problèmes au niveau bilatéral malgré toutes leurs divergences qui permettrait d'évaluer de la façon la plus réaliste possible le succès de la Conférence après sa phase d'ouverture. Dans ce processus, la souplesse et le réalisme manifestés par les Palestiniens, et tout particulièrement l'Organisation de libération de la Palestine, qui ont permis la tenue de cette conférence, méritent nos louanges. Cette démarche positive témoigne de leur volonté d'engager le dialogue et de trouver une solution pacifique.

M. Aksin (Turquie)

Il est évident que le processus de paix sera difficile et long, qu'il y aura des hauts et des bas. Il exigera de la patience et du courage de la part de tous les participants. Nous espérons sincèrement que cette occasion sera appréciée à sa juste valeur et que la Conférence contribuera à l'instauration, le plus tôt possible, d'une paix juste, durable et globale dans la région, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Au cours de ce siècle, le Moyen-Orient a été l'une des régions les plus tourmentées du monde. En raison de conflits non résolus, les riches ressources de la région ont été dilapidées dans une large mesure à des fins militaires alors que de nombreux besoins de la population, qui a connu la souffrance et les difficultés, n'ont pas été satisfaits.

Nous espérons que le succès de la Conférence de Madrid permettra également de renverser cette tendance. Un résultat fructueux du processus de paix permettrait de dissiper en partie la méfiance qui règne dans la région et ouvrirait la voie au renforcement de la coopération dans tous les domaines. En raison du caractère complémentaire de leurs économies et de la similitude de leurs cultures, les possibilités de coopération régionale sont très prometteuses.

M. Aksin (Turquie)

Nous pensons que cette solidarité établie sur une base solide de coopération et d'interdépendance améliorera le climat de confiance et contribuera à la stabilité et à la sécurité de la région. C'est pourquoi la Turquie a informé toutes les parties intéressées de son désir de prendre part à la troisième phase de la Conférence de Madrid relative aux projets de coopération régionale et s'est montrée disposée à accueillir cette phase du processus de paix.

En raison de sa situation géographique et de ses liens historiques avec le Moyen-Orient, la Turquie est particulièrement sensibilisée au sort des populations de cette région et plus précisément à celui du peuple palestinien. La question de Palestine constitue l'un des problèmes les plus graves et certainement l'un des plus complexes dont les Nations Unies aient eu à débattre. Il ne s'agit pas simplement d'une question de réfugiés ou de violation massive des droits de l'homme. Il s'agit d'un problème politique de la plus grande importance qui est au coeur même de la question du Moyen-Orient. C'est pourquoi nous pensons que toute initiative dont le but est de donner une impulsion nouvelle à la recherche d'un règlement global, juste et durable au Moyen-Orient devrait être axée sur la protection des droits et intérêts légitimes du peuple palestinien ainsi que des droits légitimes de toutes les parties intéressées.

La position de mon gouvernement en ce qui concerne les éléments d'une solution reste inchangée. La Turquie est persuadée qu'un règlement durable et équitable de la question palestinienne dépend du retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, de la reconnaissance des droits légitimes des Palestiniens tout comme de la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

La Turquie a toujours préconisé un règlement juste du problème des réfugiés palestiniens qui, depuis plus de quatre décennies, endurent des souffrances indicibles.

Tant qu'un règlement pacifique ne sera pas atteint, il est, selon nous, du devoir de la communauté internationale de soutenir activement les mesures ayant pour objet d'alléger le sort du peuple palestinien. Nous pensons également que les mesures humanitaires susceptibles d'être adoptées ne

M. Aksin (Turquie)

ne sauraient se substituer à une solution politique de cette question. À cet égard, le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés et celui du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient montrent clairement que les autorités israéliennes continuent de recourir à un ensemble de mesures dures et arbitraires aux fins de réprimer l'Intifada. Ces mesures, y compris la déportation, les arrestations massives, la détention, les descentes dans les foyers et dans les villages et la confiscation des biens, constituent une violation évidente des principes et dispositions de la quatrième Convention de Genève.

Conformément aux résolutions 673 (1990) et 681 (1990) du Conseil de sécurité, Israël devrait reconnaître l'applicabilité de la quatrième Conférence de Genève aux territoires occupés et se soumettre à ses dispositions.

La politique de création de colonies de peuplement poursuivie par Israël dans les territoires occupés devrait également être examinée dans le cadre des dispositions de la même Convention. Israël devrait mettre fin à la création de nouvelles colonies de peuplement, non seulement parce qu'il est Etat partie à la quatrième Conférence de Genève, mais également parce qu'il prouverait ainsi sa volonté de contribuer de façon positive à l'instauration d'un climat propice à la poursuite de négociations dans le cadre du processus de paix amorcé par la Conférence de Madrid.

La réaction universelle à l'invasion du Koweït par l'Iraq et la crise du Golfe qui en est résultée ont démontré la volonté de la communauté internationale de préserver la vigueur du principe de la légalité internationale. La crise a mis à l'épreuve et démontré l'efficacité des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est là un résultat dont nous devrions nous féliciter. Il nous faut cependant constater qu'en raison de la politique menée par l'Iraq et de la situation trouble dans la partie nord de ce pays, la région est loin de connaître la paix et la stabilité.

L'Iraq doit respecter strictement toutes les résolutions du Conseil de sécurité. C'est là une condition préalable si l'on veut mettre fin à la situation précaire que connaît la région depuis la guerre du Golfe. La

M. Akain (Turquie)

communauté internationale devrait tout mettre en œuvre pour rétablir une situation normale dans cette région.

Pour mon gouvernement, le maintien de l'intégrité territoriale de l'Iraq est d'une importance capitale si l'on veut empêcher tout nouveau conflit dans la région. Notre souhait est de voir appliquer dans l'Iraq voisin un régime pluraliste, respectueux des droits de l'homme, où tous les peuples de ce pays, qu'il s'agisse d'Arabes, de Kurdes, de Turkmènes ou de chrétiens, puissent vivre dans la tranquillité et la sécurité.

Le débat sur le Moyen-Orient nous amène à évoquer brièvement la situation au Liban. La Turquie estime qu'une solution juste et durable de la question du Liban passe obligatoirement par la réconciliation nationale et doit être essentiellement fondée sur le principe de la préservation de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du pays. Selon nous, l'Accord de Taëf constitue une mesure importante dans ce sens.

La formation d'un gouvernement de réconciliation nationale, le retour à la vie civile de la majorité des milices et les efforts du Gouvernement libanais pour étendre sa souveraineté sur tout le Liban sont autant de jalons positifs sur la voie de l'application de l'Accord de Taëf.

Mon pays considère que l'accord conclu entre le Gouvernement libanais et l'Organisation de libération de la Palestine en vue d'un déploiement de l'armée libanaise dans la partie sud du Liban est une mesure importante sur la voie de la paix et de la stabilité dans cette région. Compte tenu de cette évolution, nous pensons fermement qu'Israël ne peut invoquer aucune excuse valable pour maintenir ses forces et doit donc les retirer du Sud-Liban, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

M. ABDUL GHAFFAR (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Nous pouvons trouver les racines du conflit arabo-israélien dans les deux facteurs suivants : l'attachement profond de la politique israélienne à l'idéologie fondée sur l'expansion et la création de colonies de peuplement et le refus de reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

L'histoire a montré que les premiers dirigeants israéliens ne se sont pas contentés de rêver de cette idéologie, bien au contraire, ils ont aussitôt commencé à préparer le terrain à leurs agressions répétées contre les Etats arabes.

M. Abdul Ghaffar (Bahreïn)

Cela ressort clairement d'un article de Mordechai Basok, publié dans Al-Hamishmar le 9 septembre 1982. Basok déclare que Menahem Begin, l'ancien Premier ministre d'Israël, avait juré devant la Knesset israélienne que David Ben Gourion avait proposé à la France et à la Grande-Bretagne d'occuper la Rive occidentale lors de l'agression tripartite contre l'Egypte, en 1956. Ainsi, avant même la création de l'Etat juif, Ben Gourion caressait l'idée d'expansionnisme en s'emparant des territoires arabes et en les annexant.

A l'issue de la vingtième Conférence sioniste tenue à Zurich en août 1937, il déclarait dans une interview pour un journal :

(L'orateur cite en anglais)

"Le sujet du débat n'était pas pour ou contre l'indivisibilité d'Eretz Israël. Aucun sioniste ne peut renoncer à la moindre parcelle d'Eretz Israël. Le débat portait sur la question de savoir laquelle des deux routes conduirait le plus rapidement à l'objectif commun."

(L'orateur poursuit en arabe)

Oded Yinon, un ancien diplomate israélien, a écrit une étude intitulée "Stratégie pour Israël dans les années 80", qui a été publiée en février 1982 dans la revue du sionisme mondial Kiyunim. Dans cette étude, Oded Yinon préconisait l'annulation de l'Accord de Camp David avec l'Egypte et la réoccupation du Sinaï.

M. Abdul Ghaffar (Bahreïn)

Il demandait également à Israël de fomenter des troubles et de déstabiliser les Etats arabes en vue de leur fragmentation et de leur marginalisation définitive, afin qu'Israël puisse assurer son hégémonie sur la région arabe. Ces vues fanatiques, que l'on rencontre périodiquement dans les écrits des extrémistes sionistes, ne doivent pas être écartées à la légère.

Dans son livre remarquable, The Fateful Triangle, le professeur Noam Chomski nous met en garde sur le fait que :

(L'orateur cite en anglais)

"Pour extrêmes que soient ces analyses, elles ne sont pas extérieures au courant politique principal, et elles peuvent tôt ou tard venir à le dominer dans le cours naturel des événements. Toute l'histoire du sionisme et plus tard de l'Etat d'Israël, en particulier depuis 1967, est celle d'une orientation progressive vers les positions de ceux jadis considérés comme des extrémistes de droite; voyez par exemple l'attitude générale des premiers jours envers les dirigeants terroristes Begin, Shamir, etc., leurs actions et leurs doctrines."

(L'orateur poursuit en arabe)

Si l'on examine soigneusement l'évolution du conflit arabo-israélien, on notera que les Etats arabes ont intégré la vision d'une coexistence pacifique avec Israël. Depuis le début des années 70, ils n'ont pas cessé de proposer des initiatives de paix, que les dirigeants israéliens ont toujours rejetées. Non seulement Israël a rejeté chacune des initiatives arabes, mais il a également rejeté les initiatives des administrations successives américaines, celles de l'Union soviétique et celles des Etats d'Europe occidentale. La raison de ce refus constant de la part des dirigeants israéliens était que toutes ces initiatives de paix reposaient sur le respect de la légalité internationale telle que représentée par les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Et c'est pourquoi toute initiative de paix provoquait un tel trouble et une telle panique chez les dirigeants israéliens, selon l'écrivain israélien Amos Elon, qui a écrit un article sur ce sujet dans le numéro du 13 novembre 1981 de Ha'aretz. Il a décrit dans cet article la consternation des dirigeants israéliens lorsque le Président Anouar Sadate, d'Egypte, prit l'initiative, en février 1971, d'appeler à la conclusion d'un traité de paix

M. Abdul Ghaffar (Bahreïn)

avec Israël sur la base des frontières d'avant 1967 et de garanties de sécurité pour Israël à l'intérieur de frontières reconnues. Il semble que l'écrivain israélien n'a pas exagéré en décrivant la panique provoquée par cette offre de paix. La communauté internationale a pu constater par elle-même comment Israël multipliait les difficultés et les obstacles en vue d'empêcher la convocation de la Conférence de Madrid. Seuls la détermination de l'Administration américaine et le soutien de la communauté internationale ont rendu possible la convocation de cette conférence, qui représente un pas concret dans la bonne direction pour régler la question de Palestine et celle du Moyen-Orient.

La crise du système politique israélien résulte de l'adoption par les dirigeants d'Israël des dogmes intellectuels et idéologiques de la pensée sioniste, laquelle, s'appuyant sur des croyances élitistes, en déduit les principes d'une supériorité incarnée dans l'affirmation selon laquelle les Juifs sont un peuple élu, et supérieur à tous les autres. C'est là une vision isolationniste peu propice à la formation de modèles de pensée ou d'une perspective multidimensionnelle pouvant déboucher sur la coexistence. Et même si c'était le cas, par simple opportunisme, la doctrine n'en considère pas moins les autres de haut. D'où l'incapacité d'un tel système intellectuel/idéologique de prendre connaissance de son environnement général ou de tenir compte de son milieu historique. C'est pourquoi les Israéliens persistent à nous ramener 4 000 ans en arrière - pour tenter de valider leurs prétentions historiques, tout en effaçant complètement le moindre vestige de l'histoire des autres peuples, comme si le mouvement de l'histoire dans la région arabe n'était rien d'autre que les allées et venues constantes des israélites. On trouve ce type de raisonnement, dans toute sa splendeur en fait, dans un article de Yitzhak Shamir, Premier Ministre d'Israël, publié dans le No 66 de 1988 de la revue trimestrielle Foreign Affairs, où il est dit :

(L'orateur cite en anglais)

"L'un des plus grands poètes d'Israël écrivait récemment que l'Etat d'Israël est la réalisation du plus grand effort collectif du peuple juif depuis que Moïse a conduit les Hébreux hors d'Egypte."

M. Abdul Ghaffar (Bahreïn)

(L'orateur poursuit en arabe)

De toute évidence, une telle interprétation erronée de l'histoire ne peut favoriser le développement d'une quelconque vue positive pouvant aboutir à une coexistence entre les peuples de la région, car c'est là une interprétation étroite et unidimensionnelle. Les faits historiques, cependant, contredisent les dogmes et concepts politico-historiques israéliens contemporains. Dans un moment de lucidité, après 50 ans passés au service de l'organisation sioniste, Nahum Goldman a pris conscience de ces faits que les Israéliens ont tenté de falsifier. A l'occasion du vingtième anniversaire de la création de l'Etat d'Israël, il écrivait dans le numéro du 11 avril 1970 de Foreign Affairs :

(L'orateur cite en anglais)

"Pour autant que les relations avec le monde arabe sont concernées, l'une des fautes du mouvement sioniste, dans ses premières années, a été de ne pas comprendre pleinement la gravité et l'importance de ce problème. Theodor Herzl, l'auteur du Judenstaat (l'Etat juif) et le fondateur du mouvement sioniste, expliquait un jour que l'idée sioniste est une idée très simple - elle consistait à 'transporter un peuple sans pays vers un pays sans peuple'."

(L'orateur poursuit en arabe)

Il écrivait également :

(L'orateur cite en anglais)

"Il vaut de noter ici que dans l'histoire juive, et dans ses nombreuses rencontres avec d'innombrables peuples, Etats et civilisations, la rencontre arabe-juif a été beaucoup plus humaine et juste que dans les relations juif-chrétien. La grande civilisation arabo-juive en Espagne et la liberté de vie et de créativité des communautés juives dans de nombreux pays musulmans dans le passé peuvent encourager l'espoir d'une réaction arabe positive à la solution de ce problème."

(L'orateur poursuit en arabe)

La position d'Israël concernant le Golan syrien n'a pas changé à ce jour. Elle continue d'être une position de non-respect de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, qui considèrent comme illégale l'annexion du Golan. Les autorités d'occupation israéliennes persistent à vouloir modifier la

M. Abdul Ghaffar (Bahreïn)

composition démographique, la structure de base et le caractère même du Golan et continuent à y implanter de nouvelles colonies. Il vaut de noter ici que le Ministère israélien de l'habitat a réservé 36 % de son budget pour 1990 à la construction de nouvelles maisons pour les immigrants dans la Rive occidentale, la bande de Gaza et le Golan syrien. Il y a quelques mois, à Washington, un membre du Gouvernement israélien a laissé entendre que "le Golan pourrait être négociable". Par la suite, le Boston Globe du 19 mars 1991 a rapporté qu'Yitzhak Shamir avait précisé le sens de ces termes comme suit :

(L'orateur cite en anglais)

"Le Ministre a voulu dire qu'en cas de négociations avec Israël, ils [les Syriens] nous rencontreront et pourront nous dire : 'Nous voulons le Golan' et nous leur dirons 'Nous ne vous le donnerons pas'. C'est ce qui s'appelle négocier."

(L'orateur poursuit en arabe)

Il est évidemment regrettable que la Knesset israélienne ait jugé bon d'adopter, le 11 novembre 1991, une décision portant que le Golan syrien occupé "n'était pas négociable".

Bahreïn a exprimé son regret et son mécontentement face à cette décision. Une source officielle du Ministère des affaires étrangères a déclaré que l'adoption par Israël d'une telle décision illégale visait à saboter le processus de paix, au moment où les Etats-Unis, l'Union soviétique et la communauté internationale accomplissent des efforts sincères afin d'instaurer la paix au Moyen-Orient.

M. Abdul Ghaffar (Bahreïn)

Bahreïn en appelle à la communauté internationale pour qu'il soit mis fin aux pratiques israéliennes qui visent à briser les espoirs de paix et à saper le processus de paix qui tend à mettre fin au conflit arabo-israélien et, partant, à restaurer la paix dans une région qui, depuis des décennies, ne connaît ni sécurité ni stabilité.

En ce qui concerne le Liban, les forces israéliennes continuent de temps à autre de pilonner sans répit les villages libanais, forçant ainsi leurs habitants à fuir vers d'autres régions. Cela montre clairement qu'Israël foule aux pieds la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui demande le retrait des forces israéliennes du territoire libanais. Ce qui nous mène à en appeler à la communauté internationale pour qu'elle contraigne Israël à cesser ses violations constantes du territoire libanais.

La question de la paix et de la guerre au Moyen-Orient exige une compréhension claire de ce qui pourrait promouvoir la paix et établir des voies de dialogue entre les parties intéressées. Il ne fait pas de doute que les accumulations du passé sont lourdes de tragédie, notamment pour le peuple palestinien, chassé de sa patrie et contraint de vivre dans des camps de réfugiés et dans les pays de la diaspora. Cette réalité devrait inciter la communauté internationale ainsi que les Etats-Unis et l'Union soviétique, les deux Etats qui ont parrainé la Conférence de paix, à faire avancer le processus de paix et à encourager l'adoption de nouveaux concepts et de nouvelles idées afin d'aider les parties intéressées à définir logiquement une philosophie de coexistence fondée sur la justice, en trouvant une solution globale et durable au problème du Moyen-Orient.

D'autre part, la communauté internationale devrait insister auprès d'Israël pour qu'il se débarrasse du carcan de ses idées expansionnistes, faute de quoi Israël continuera de rester en marge de l'histoire dans cette région aussi longtemps qu'il continuera de recourir à la force et à l'hégémonie.

M. BENDJAMA (Algérie) : L'Assemblée générale a repris son examen de la situation au Moyen-Orient au moment où les développements affectant cette région inspirent un sentiment d'espoir mêlé de profonde préoccupation. Espoir, parce qu'après quatre décennies d'une histoire tourmentée, marquée par plusieurs conflits majeurs et des menaces constantes d'explosion généralisée,

M. Bendjama (Algérie)

le Moyen-Orient semble enfin bénéficier d'efforts sincères et méritoires dans ce qu'ils ambitionnent un règlement d'ensemble du conflit et de sa dimension centrale - la question de Palestine - comme le souligne d'ailleurs la lettre d'invitation à la Conférence de paix de Madrid, qui indique que l'objectif est une paix juste, durable et globale.

Profonde préoccupation, enfin, parce que l'espoir que pourraient inspirer ces développements couronnés par la première réunion de Madrid sont contredits par la situation dans les territoires arabes occupés et par l'arrogance permanente d'Israël à l'égard des pays arabes. Il est significatif de constater qu'au moment même où se tenait la Conférence de Madrid, les bombardements de l'armée israélienne contre le Sud-Liban se sont intensifiés, le Golan syrien faisait l'objet de nouvelles mesures de sionisation entérinées par la Knesset elle-même et, enfin, l'Intifada du peuple palestinien était encore plus durement réprimée. En somme, pour Israël, la paix au Moyen-Orient n'a aucun rapport avec les terres arabes qu'il occupe, n'a aucun rapport avec les peuples et les populations arabes qu'il subjugue et agresse, et n'a, enfin, aucun rapport avec les principes de droit les plus élémentaires et les décisions, pourtant unanimes, du Conseil de sécurité.

Parce que les données du conflit du Moyen-Orient sont connues et cernées depuis fort longtemps, les fondements et objectifs d'un règlement durable de ce conflit ont pu être identifiés par l'immense majorité de notre assemblée générale. L'histoire de cette région enseigne que c'est justement pour avoir ignoré ces évidences que toutes les tentatives de règlement précédentes n'ont pu réussir. Il nous appartient aujourd'hui de souligner à nouveau ces éléments.

Premièrement, un règlement n'est possible ni concevable que s'il aboutit au retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem. C'est une donnée qui ne sera jamais assez soulignée; il n'y aura jamais d'accoutumance au fait accompli que constitue l'occupation israélienne de territoires arabes. Cette occupation, elle se poursuit toujours, et notre détermination à y mettre fin n'en sera que plus renforcée.

Il y a plus de 10 ans, Israël a purement et simplement décidé de lui-même que le Golan syrien et Jérusalem étaient devenus partie intégrante de ce que l'on appelle le "Grand Israël", dont personne au juste ne connaît les limites

M. Bendjama (Algérie)

territoriales. Comme si cela ne suffisait pas, il poursuit sans relâche ni retenue une politique officielle, massive et soutenue de colonisation des territoires arabes. Outre son caractère illégal, l'implantation de colonies est un obstacle insurmontable sur le chemin déjà bien difficile de la paix. Aucune paix ne sera possible, et le processus actuel lui-même serait vidé de son sens si cette politique d'implantation ne cesse pas.

Deuxièmement, l'élément central du conflit du Moyen-Orient est la question palestinienne. Tout processus de règlement ne peut être qualifié comme tel s'il n'inclut pas dans sa démarche et dans ses objectifs le plein exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux. Voilà plus de quatre décennies que ce peuple ne cesse de réclamer la restauration de ses droits nationaux sur le sol de sa patrie et de lutter pour l'obtenir. La poursuite de l'Intifada, depuis maintenant quatre ans, est la meilleure preuve de la détermination de ce peuple à vivre libre et indépendant.

Il appartient bien sûr à la communauté internationale de veiller dans l'intervalle à ce que les souffrances de ce peuple, du fait de la répression brutale des forces d'occupation, soient atténuées. Il s'agit là non seulement d'un devoir moral mais aussi d'une obligation juridique en vertu de la quatrième Convention de Genève. Comment ne pas relever à ce propos que ces pratiques inhumaines à l'égard de ce peuple relèvent bien de la persistance de la négation du fait national palestinien? Pour preuve, l'occupant s'autorise tous les excès dans la répression, dans la dépossession, dans les exactions. Tout ce qui lie le Palestinien à sa patrie est ainsi l'objet de son acharnement. En témoigne aussi la répression de l'Intifada. En témoignent enfin les confiscations et la dépossession de biens, de ressources et de terres arabes.

Troisièmement, un règlement n'est pas concevable tant qu'Israël continuera son entreprise de modification de la composition démographique et la dénaturaion du caractère arabe des territoires occupés. Dans le Golan syrien, mais aussi et surtout à Jérusalem, cette politique a atteint des proportions inégalées. A cet égard, il n'est jamais superflu de souligner l'importance considérable d'Al Qods - Jérusalem pour tous les Arabes et pour toutes les religions révélées - et son caractère sacré et arabe, qui ne saurait ni ne pourrait être laissé indéfiniment à la merci et au bon vouloir d'un quelconque occupant.

M. Bendjama (Algérie)

Des parties du territoire du Liban frère demeurent sous occupation israélienne. Il est de notre devoir de dénoncer et de condamner avec la plus grande vigueur la poursuite de cette occupation. Il est aussi du devoir de la communauté internationale de ne pas s'y accoutumer; elle est intolérable et ne devrait pas être tolérée. La résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité n'autorise aucune interprétation en dehors du retrait immédiat, complet et inconditionnel d'Israël. La mise en oeuvre rapide de la résolution 425 (1978) ne pourrait être sujette à négociation, ni être conditionnée par les développements dans le processus de règlement global du conflit du Moyen-Orient.

Dans diverses régions de conflit dans le monde, l'oeuvre de paix a été souvent l'aboutissement des efforts conjugués, collectifs et solidaires de l'ensemble de la communauté internationale, que ce soit par l'intermédiaire de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité.

L'implication des Nations Unies dans le règlement de ces conflits a toujours été efficace, souvent déterminante dans leur aboutissement. C'est que toujours, elles ont su apporter à différentes étapes du processus de règlement l'impulsion nécessaire, la création des meilleures conditions techniques, et lorsque le règlement politique était réalisé, les Nations Unies ont donné par-dessus tout une caution et un gage de stabilité et de durabilité.

Dans le processus de règlement en cours au Moyen-Orient, les Nations Unies méritent que l'on utilise toutes les possibilités qu'elles offrent et toutes les ressources qu'elles comportent. Elles pourraient apporter avec elles la caution morale de l'ensemble de la communauté internationale et cette caution, ne l'oublions pas, peut être elle-même génératrice de nouveaux élans pour la réalisation de la paix.

L'implication des Nations Unies devient même un devoir du fait du nouveau rôle qui leur a été assigné pour la restauration du droit et de la justice quand les principes de la non-acquisition des territoires par la force, le principe de l'intégrité et de la souveraineté des Etats ont été remis en cause dans cette même région du Moyen-Orient. Les Nations Unies avaient alors décidé la mise en oeuvre de moyens exceptionnels pour faire respecter les principes essentiels du droit international qui sont eux-mêmes à la base de

M. Houdjona (Algérie)

la paix et de la stabilité. Les Nations Unies ne peuvent pas par conséquent faire moins que d'exiger la mise en oeuvre de leurs résolutions. Un traitement différentiel de situations similaires sera non seulement une atteinte à leur crédibilité, mais aussi, et surtout, un danger pour la paix et la sécurité dans le monde.

M. KAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Ces dernières années des changements dramatiques ont eu lieu dans les relations internationales, et il y a une nette tendance en faveur du règlement des différends par des moyens pacifiques. L'horreur de la guerre du Golfe et ses répercussions ont souligné encore davantage l'importance des solutions pacifiques aux conflits.

Le besoin de paix est particulièrement évident dans cette région explosive et fortement armée qu'est le Moyen-Orient. Mais une paix juste et durable au Moyen-Orient ne peut être réalisée que par un règlement global du conflit arabo-israélien, au coeur duquel se trouve la question de Palestine.

Depuis plus de 40 ans maintenant, la justice et la paix échappent au peuple palestinien. Ils continuent leur quête pour l'exercice du droit à l'autodétermination, y compris le droit à un Etat palestinien indépendant. De façon répétée, des efforts visant une paix juste et complète ont échoué, tandis qu'Israël continue d'occuper les territoires arabes et palestinien et ignore les différentes résolutions du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Avec l'esprit nouveau de coopération internationale et l'appui à la primauté du droit, un processus de paix concernant la question du Moyen-Orient et celle de la Palestine, amorcé par la Conférence de paix de Madrid, est maintenant en cours. C'est l'effort de paix le plus sérieux et le plus prometteur jamais déployé depuis des années. Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Président Bush et au Secrétaire d'Etat Baker pour leur initiative visant la poursuite de cet effort, et nous espérons que les dirigeants des Etats-Unis persévéreront cette fois-ci afin d'assurer un heureux aboutissement au processus de paix.

Nous voudrions rendre hommage aux pays arabes concernés pour la prévoyance et pour la sagesse dont ils ont fait preuve en participant au processus de paix. Un mérite revient également au peuple palestinien et à ses

M. Kazali (Malaisie)

dirigeants pour avoir pris la décision difficile de participer au processus de paix. Nous sommes particulièrement encouragés par la compétence diplomatique manifestée par les dirigeants palestiniens qui participent à la Conférence de paix de Madrid ainsi que par ceux qui à l'extérieur ont réussi à susciter une dose considérable de bonne volonté pour leur juste cause.

L'attitude adoptée par les négociateurs israéliens, cependant, a été une grande déception; intransigeante et arrogante, elle nous rappelle les jours anciens de la guerre froide. De plus, l'acte de défi qu'a commis Israël en construisant des colonies de peuplement juives illégales sur le territoire syrien occupé des hauteurs du Golan pendant la Conférence de Madrid n'a fait qu'aggraver davantage encore la situation. Cet acte de provocation inutile, contraire à l'action pour la paix, est totalement contraire au désir des Israéliens qui souhaitent la paix. Seuls les dirigeants du Gouvernement israélien semblent insensibles à la préoccupation d'un large segment de la population quant à l'influence négative que le maintien de l'occupation illégale en ayant recours à des méthodes inhumaines a sur la société juive.

Nous savons tous qu'une paix juste et durable est bien plus que l'absence de guerre. Notre propre expérience au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) montre l'importance d'une coopération régionale, qui canalise les ressources de la région vers le développement économique et social. Comme toute autre région, le Moyen-Orient ne peut galvaniser tout son dynamisme que lorsqu'une situation de paix lui permet de maximiser ses ressources et le potentiel de tous ses peuples sur la base d'une pleine participation au gouvernement et à la société. Le Moyen-Orient n'est pas à l'abri des changements et ne peut continuer indéfiniment à être le problème de paix et de sécurité le plus important du monde qui demeure insoluble. Le processus de paix actuel au Moyen-Orient fournit une ouverture, bien que fragile, pour créer un cadre de coopération régionale, mais il n'est pas raisonnable de s'attendre que les Arabes, y compris les Palestiniens, appuient pleinement cette idée alors que la position d'Israël jusqu'ici a été le refus de faire tout compromis sur les éléments essentiels de la restitution des terres occupées en échange de la paix.

A la dernière session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a souligné dans son rapport :

M. Kazali (Malaisie)

"Le Moyen-Orient dans son ensemble demeure la région du monde où la situation est la plus explosive. De vieilles querelles, qui couvaient depuis des années, ont été exacerbées par une course effrénée aux armements dans toute la région, qui a abouti à l'accumulation d'un terrifiant arsenal d'armes de destruction massive." (A/45/1, p. 11)

Les événements intervenus dans le Golfe depuis lors ont prouvé la justesse de la déclaration du Secrétaire général.

Il existe un besoin urgent de prévenir une accumulation d'armes dans la région au-delà d'un niveau raisonnable nécessaire à la légitime défense. Les pays exportateurs, qui prêchent beaucoup au sujet de la paix et de la nécessité d'exercer un certain contrôle sur la vente des armes dans les régions explosives du monde, doivent traduire leurs paroles en actes. Même après l'expérience du Golfe, nous voyons des contradictions, comme si ces pays n'avaient pas retenu les leçons de l'histoire; ils semblent oublier complètement le besoin pressant du dividende de la paix dont on parle tant pour financer le développement, qui est le meilleur et le plus sûr moyen d'édifier la paix. A cet égard, il faut rappeler aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité qu'en vertu de leur position dans cet organe, et parce qu'ils sont les plus grands exportateurs d'armes, ils portent une responsabilité lourde et exceptionnelle pour ce qui est de la prévention de l'accumulation excessive d'armements et de l'aide à apporter pour que les ressources soient consacrées plutôt au développement économique et social.

M. Razali (Malaisie)

L'idée généralement répandue qu'Israël possède des armes nucléaires suscite depuis de nombreuses années de graves craintes parmi les pays de la région. Cela a contribué dans une large mesure à l'accumulation d'armes, et cela explique notamment les tentatives faites pour acquérir des armes nucléaires et autres armes de destruction massive afin de parer à cette menace. C'est pour cette raison que la Malaisie appuie la création rapide, au Moyen-Orient, d'une zone exempte de tous types d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques. A cet égard, l'adhésion de tous les pays de la région au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires serait décisive pour accélérer le processus de création d'une telle zone. La Malaisie s'associe à l'appel lancé à tous les pays de la région, et plus particulièrement à Israël, pour qu'ils acceptent, jusqu'à la mise en place de la zone, de placer toutes leurs activités et installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il n'y a pas de raison que les Nations Unies ne soient pas totalement engagées à obtenir l'inspection par l'AIEA des installations nucléaires israéliennes si l'on songe aux craintes et au sentiment d'insécurité que suscite dans la région la capacité nucléaire d'Israël.

M. WILENSKI (Australie) (interprétation de l'anglais) : Il est peu de questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée qui posent des problèmes d'ordre historique et politique aussi complexes que celle que nous examinons en ce moment. Au Moyen-Orient, en proie depuis trop longtemps à la violence et à l'agitation, une paix et une stabilité durables semblent toujours nous échapper. L'obstination des parties et l'absence de tout dialogue entre elles ont jusqu'ici laissé peu d'espoir d'arriver à une solution globale et durable des problèmes de la région. Toutefois, les récents événements nous portent à croire qu'il sera peut-être possible de résoudre des problèmes persistants.

Cette année, notre débat se déroule dans un contexte tout à fait différent de celui de l'année dernière. A la même époque l'an dernier, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale n'avaient qu'une chose en tête : repousser l'invasion iraquienne - qui a causé à la région des souffrances humaines et des difficultés économiques incalculables - et mettre fin à l'annexion du Koweït.

M. Wilenski (Australie)

Grâce à l'action prompte et résolue de la communauté internationale, agissant par le biais du Conseil de sécurité, l'agression iraquienne a été repoussée et la souveraineté du Koweït rétablie. L'Organisation des Nations Unies continue à jouer un rôle important en empêchant l'Iraq de menacer à nouveau ses voisins et de déstabiliser la région. L'Australie appuie pleinement les efforts que fait la Commission spéciale pour démanteler la capacité militaire offensive de l'Iraq. L'Organisation des Nations Unies doit également continuer à jouer un rôle humanitaire déterminant en Iraq, conformément à la résolution 688 (1991) du Conseil de sécurité. Nous sommes heureux de constater que le mémorandum d'accord négocié entre le Président exécutif de la Commission spéciale constituée par le Secrétaire général et le Gouvernement iraquien a été prorogé de six mois. Cependant, l'aide réelle au peuple iraquien dépend entièrement du Gouvernement de l'Iraq. Nous demandons instamment aux autorités iraquiennes de coopérer avec le Conseil de sécurité et de se conformer aux résolutions 706 (1991) et 712 (1991), qui prévoient les conditions dans lesquelles l'Iraq peut reprendre ses exportations de pétrole pour faire face aux besoins essentiels de sa population.

Pendant l'année écoulée s'est produit un autre changement positif dans la situation au Moyen-Orient. Je veux parler de la diminution, bienvenue, de la violence au Liban. Nous félicitons le Gouvernement libanais de s'être efforcé sans relâche, conformément à l'Accord de Taëf, de stabiliser encore la situation et d'étendre son autorité sur l'ensemble du Liban.

Cette évolution positive de la situation souligne les changements fondamentaux que la fin de la guerre froide et le passage de la rivalité à la coopération entre les superpuissances ont apportés dans les relations internationales. Non seulement la communauté internationale est bien mieux préparée à se mobiliser efficacement pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales quand elles se présentent, mais aussi des problèmes longtemps insolubles sont maintenant attaqués avec succès.

Nous nous félicitons que cette évolution positive des relations internationales se fasse désormais sentir dans le conflit prolongé du Moyen-Orient. Nous sommes réunis ici aujourd'hui au lendemain même de la Conférence de Madrid sur le Moyen-Orient, dont la convocation a permis pour la première fois à toutes les parties au conflit du Moyen-Orient de se rencontrer et d'engager le dialogue.

M. Wilenski (Australie)

Le Gouvernement australien rend hommage aux Etats-Unis et à l'Union soviétique - qui ont coparrainé la Conférence de paix sur le Moyen-Orient - dont les efforts ont facilité les négociations entre les parties. Il convient tout particulièrement de louer les efforts inlassables de M. Baker, le Secrétaire d'Etat américain. La Conférence de Madrid est un grand événement à inscrire au crédit à la fois de ses instigateurs et de ses participants.

Le processus amorcé par les Etats-Unis et l'Union soviétique représente le premier espoir véritable, depuis de longues années, de voir les parties au conflit du Moyen-Orient arriver à un accord leur permettant de vivre en paix et de connaître la stabilité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Nous demandons instamment à toutes les parties d'accepter avec enthousiasme l'invitation à reprendre les entretiens bilatéraux au début du mois prochain. Nous attendons beaucoup de la série de négociations multilatérales régionales qui, nous l'espérons, réglera les problèmes cruciaux de limitation des armements et de sécurité ainsi que les questions liées aux ressources humaines. Les phases bilatérales et multilatérales du processus régional renferment l'espoir de progrès sensibles aussi bien pour ce qui est d'atténuer les tensions dans la région que pour mettre en place un schéma de négociation et de coopération.

La politique de l'Australie vis-à-vis du Moyen-Orient procède des deux grands principes suivants : un engagement total à l'égard du droit qu'a Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, y compris son droit - si c'est là son choix - à l'indépendance et à un Etat indépendant qui lui soit propre. L'Australie appuie depuis de nombreuses années une solution globale au conflit du Moyen-Orient qui soit basée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, demandant le retrait d'Israël des territoires occupés depuis la guerre de 1967, ainsi que le respect et la reconnaissance de la souveraineté de chaque Etat de la région et leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Nous espérons que le processus de paix de Madrid débouchera sur ce type de règlement global.

Personne ne sous-estime les difficultés que recèle le processus de négociation après 43 années de haine et quatre guerres sanglantes et destructrices. Nous n'en sommes qu'au début de ce qui sera sans doute un

M. Wilenski (Australie)

processus long et intensif. Mais les négociations fructueuses entre Israël et l'Égypte en 1978 ont montré ce qu'il était possible d'obtenir avec de la patience, de la bonne volonté et une attitude positive.

Nous invitons les parties à poursuivre les négociations de bonne foi, à adopter une attitude souple et à s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre la poursuite des négociations. À cet égard, le cycle d'attaques et de contre-attaques au Sud-Liban ainsi que l'intention évidente d'Israël de poursuivre l'implantation de colonies de peuplement dans les territoires occupés n'ont rien pour arranger les choses. L'Australie estime que ces colonies de peuplement sont contraires au droit international et elle a à maintes reprises fait des démarches auprès du Gouvernement israélien pour qu'il y mette fin. Nous demandons par ailleurs aux États arabes d'arrêter de boycotter Israël, mesure de confiance qui améliorerait les chances de paix.

Nous espérons que lorsque l'année prochaine l'Assemblée générale débattera de la situation au Moyen-Orient, de nouveaux pas auront été franchis sur la voie d'une paix durable dans la région.

M. Wilenski (Australie)

Avant de terminer, je voudrais aborder brièvement une autre question qui relève du point dont nous discutons d'aujourd'hui, à savoir la persistance de la résolution 3379 (XXX), qui assimile le sionisme au racisme dans les documents des Nations Unies. Les Gouvernements australiens successifs ont, depuis l'adoption de cette résolution, demandé son abrogation. Nous le faisons encore une fois aujourd'hui. L'Australie prie instamment tous les Membres des Nations Unies d'aider à abroger cette résolution injurieuse aussi rapidement que possible.

M. ERDOS (Hongrie) : La Hongrie maintient des liens politiques, économiques et culturels étroits et multiformes avec les Etats et les peuples de la région du Moyen-Orient. Ces rapports intenses, ainsi que notre proximité géographique, expliquent aussi pourquoi nous portons un tel intérêt à la liquidation de la confrontation moyen-orientale, au règlement pacifique du conflit israélo-arabe, en d'autres mots, à l'instauration de la paix dans une région où, depuis des décennies, les ravages de la guerre, le cauchemar du terrorisme, la prise d'otages, des attitudes d'extrémisme et d'intolérance, l'injustice et l'instabilité continuent à causer des souffrances inouïes aux populations civiles. Faute de dialogue et d'efforts de règlement valables, les problèmes accumulés au fil des années sont devenus extrêmement graves. Le Moyen-Orient est resté ainsi une zone où les éléments de la confrontation et de la tension virulente ont continué à prédominer, où les processus favorables manifestés ailleurs dans le monde se sont montrés incapables de se frayer un chemin.

Dans ces conditions, il nous est d'autant plus réjouissant de constater qu'à la suite d'efforts diplomatiques assidus au cours des derniers mois, une conférence de paix sur le Moyen-Orient a été convoquée à Madrid en vue d'un règlement juste, durable et global par des négociations directes entre Israël et les pays arabes et entre Israël et les Palestiniens. Bien que la Conférence de Madrid et ses suites se déroulent en dehors des cadres onusiens, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité sont, de l'accord des participants, la base de ce processus de négociation. Ce sont des résolutions reconnues par la communauté internationale comme étant la pierre angulaire d'un règlement viable pour le Moyen-Orient.

M. Erdős (Hongrie)

Il convient de noter, en outre, que les objectifs de la Conférence de Madrid sont déterminés par un nombre de principes qui ont été formulés pour la première fois aux Nations Unies. Ainsi, au-delà du règlement de la question palestinienne par l'exercice par le peuple palestinien de son droit politique légitime, la paix et la stabilité dans la région devront inclure la fin de l'état de belligérance entre les Etats arabes et Israël, l'engagement de ne pas recourir à la force, de régler pacifiquement les différends et de respecter l'intégrité territoriale de tous les Etats, y compris Israël.

La délégation hongroise espère vivement que le processus engagé par les négociations à Madrid pourra être soutenu et, grâce au courage historique et à l'esprit d'ouverture des participants auxquels nous rendons un vibrant hommage, une paix juste et durable deviendra, d'un rêve impossible, une réalité quotidienne pour les pays du Moyen-Orient.

La convocation de la Conférence de Madrid a été facilitée par la fin de la guerre pour la libération du Koweït et par l'action internationale ferme et efficace face à l'agression dans le Golfe. La Hongrie a accueilli avec une profonde satisfaction la restauration de la souveraineté et de l'indépendance de l'Etat du Koweït, le triomphe de la légalité internationale sur la loi de la jungle. La cohésion et la détermination dont ont fait preuve les Etats Membres de l'ONU tout au long de cette crise sont un avertissement sérieux et sans équivoque à l'adresse de tout agresseur potentiel.

La Hongrie se félicite des efforts que déploient le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et ses collaborateurs pour mettre au point une structure de traitement convenable des problèmes liés au conflit dans le Golfe et de ses conséquences. Nous considérons très importante la mise en oeuvre intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris celles qui visent à faire respecter et, s'il le faut, à imposer des mesures de sécurité et de désarmement, de compensation ou de caractère humanitaire. Nous sommes particulièrement inquiets de la situation des populations civiles en Iraq, notamment des Kurdes et des chiites. La répression brutale qui s'est abattue sur eux a provoqué une énorme vague de réfugiés vers les pays voisins. La Hongrie, sensible à la violation des droits de l'homme et des droits des minorités, où qu'elle ait lieu, considère la politique iraquienne dans ce domaine comme inacceptable et contraire aux normes du droit international.

M. Erdős (Hongrie)

Elle prend position en faveur de l'application immédiate et sans condition de la résolution 688 (1991) du Conseil de sécurité. Elle appuie entièrement l'appel du Secrétaire général en faveur de la population civile de l'Iraq. Elle a une attitude identique en ce qui concerne la résolution 706 (1991) adoptée par le Conseil de sécurité afin d'atténuer les souffrances du peuple iraquien. Elle se félicite aussi de la continuation des opérations humanitaires de l'ONU en Iraq.

Pour les mêmes raisons humanitaires, la Hongrie est également préoccupée par la situation dans les territoires occupés par Israël, qui affecte défavorablement les conditions de vie du peuple palestinien et empêche leur développement économique et social. Nous sommes d'avis que l'application de la quatrième Convention de Genève est une condition essentielle pour protéger les populations civiles et pour améliorer leur situation. La Hongrie appuie tous les efforts entrepris par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général afin d'empêcher le retour à la violence dans les territoires occupés. Nous nous félicitons de la diminution récente du nombre de confrontations violentes, ainsi que de la disponibilité des deux côtés d'adopter des approches plus réalistes.

Malheureusement, l'impact de la situation au Moyen-Orient et l'absence de solutions aux nombreux problèmes qui se posent dans la région se reflètent inévitablement dans différents domaines de la vie internationale. Je regrette de devoir annoncer à cette assemblée que, dernièrement, une importante conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge prévue pour fin novembre à Budapest a succombé aux problèmes liés au conflit du Moyen-Orient, étant devenue l'otage de questions irrésolues. Non seulement en tant que pays hôte d'un événement intergouvernemental majeur de caractère humanitaire, qui vient d'être ajourné, mais aussi comme membre de la communauté des nations engagé dans la recherche de la paix dans cette région du monde, nous lamentons l'occasion manquée de traiter à fond de l'une des questions les plus importantes qui se posent dans des situations de crises : celle de la protection des populations innocentes et de l'application du droit international humanitaire lors des conflits armés. Cette expérience amère doit nous amener, nous tous, à redoubler d'efforts pour aboutir, enfin, à un règlement au Moyen-Orient.

M. Erdős (Hongrie)

Notre délégation se réjouit qu'au Liban un processus favorable se soit engagé au cours de l'année écoulée. Nous exprimons notre espoir que les développements récents dans ce pays contribueront à la consolidation de la réconciliation nationale et aboutiront à la mise en oeuvre intégrale des Accords de Taëf, menant ainsi à la restauration complète de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale d'un Liban libre de toutes les forces étrangères et permettant au peuple libanais de s'exprimer dans des élections démocratiques.

M. Erdős (Hongrie)

Avec la naissance de la Conférence de Madrid, une occasion historique se présente qui pourrait conduire à un règlement du conflit moyen-oriental acceptable pour toutes les parties concernées. Ici à l'ONU, on ne saurait ignorer non plus ce processus de négociation. De l'avis de la délégation hongroise, la présente session de l'Assemblée générale pourrait et devrait contribuer à l'instauration d'un climat susceptible de faciliter la poursuite des négociations et l'élimination progressive des obstacles qui se dressent encore sur la voie des accords. Dans ce contexte, la Hongrie estime particulièrement important d'abroger la résolution 3379 (XXX) de l'Assemblée générale. Une telle action s'impose, aussi bien pour renforcer l'autorité et la crédibilité de l'ONU que pour établir la confiance nécessaire entre les parties. Ne laissons pas à ces tentations funestes venues d'horizons différents, mais unies dans leurs orientations stériles, tentations alimentant chez les uns des illusions quant aux sentiments réels qui prévalent à ce sujet aux Nations Unies et dans le monde, et encourageant chez les autres des dispositions à s'abriter derrière des barricades d'inflexibilité, de prendre prétexte de l'existence de cette résolution, bien qu'éphémère, comme nous l'espérons, pour essayer de démolir les chances d'une normalisation au Moyen-Orient. Débarrassons-nous donc sans tarder de cet héritage d'un passé que nous osons espérer révolu.

Notre délégation est consciente que la confiance entre les parties au conflit peut être renforcée également par d'autres moyens. Nous préconisons tout ce qui peut promouvoir le dialogue et dénonçons tout ce qui est de nature à le rendre plus difficile. Or l'arrêt de la politique d'implantations et l'abandon de la politique de boycottage commercial d'Israël peuvent être des mesures constituant des points de départ importants propres à créer et à consolider l'ambiance et la confiance nécessaires à la poursuite heureuse des négociations.

Nous estimons que les résolutions de l'Assemblée générale ne doivent pas servir à isoler et à mettre au pilori l'une ou l'autre des parties, mais qu'elles doivent promouvoir la communication politique entre elles. Il conviendrait aussi de s'en tenir à la même approche équilibrée dans les activités et les projets d'élargissement des différents organes des Nations Unies qui traitent des problèmes de la région. Ce n'est pas par des

M. Erdős (Hongrie)

prises de position partiales et des attitudes de caractère propagandiste, mais bien en encourageant les contacts et le dialogue que l'on pourra apporter une contribution valable au processus de paix au Moyen-Orient.

M. OUDOVENKO (Ukraine) (interprétation du russe) : Notre examen de la situation au Moyen-Orient révèle à nouveau les graves préoccupations qu'éprouve la communauté internationale face à une situation où la violence ne cesse de sévir d'année en année, et où l'instabilité se perpétue dans une région qui a déjà connu cinq grandes guerres. Les événements et les tendances qui touchent une partie de cette région ont nécessairement de graves répercussions dans les autres parties et sur la situation internationale en général. On reconnaît généralement qu'il est nécessaire de rechercher les moyens permettant de surmonter les obstacles qui empêchent depuis des décennies de trouver une paix juste et durable dans cette région du monde. On reconnaît généralement aussi que l'absence d'un processus de négociation actif agréé par toutes les parties au conflit ne fait qu'aggraver la situation et intensifier les souffrances des peuples du Moyen-Orient.

La crise du golfe Persique, qui a éclaté à une époque où la vie politique du monde s'améliorait considérablement et où l'approche des problèmes mondiaux connaissait des transformations notables, a sérieusement mis à l'épreuve la pérennité de la nouvelle pensée et la solidité des mécanismes existants pour la coopération multilatérale, en premier lieu ceux des Nations Unies. Elle a confirmé une fois de plus que le processus de règlement des conflits régionaux est encore loin d'être au point et que la paix et la sécurité internationales ne sont toujours pas à l'abri d'une récurrence des politiques fondées sur l'épreuve de force.

Le conflit entre l'Iraq et le Koweït a contraint la communauté mondiale tout entière à constater à nouveau que l'interdépendance croissante des Etats se manifeste non seulement dans ses aspects positifs mais aussi et peut-être de façon encore plus intense dans ses aspects négatifs. Il n'existe pratiquement aucun pays au monde qui n'ait subi les graves conséquences de l'agression iraquienne.

Dès le début du conflit, l'Ukraine a activement appuyé les efforts de la communauté internationale pour parvenir à un règlement pacifique. Le Parlement ukrainien et le Ministère ukrainien des affaires étrangères ont fait à plusieurs reprises des déclarations sur cette question. A chaque occasion,

M. Oudovenko (Ukraine)

nous avons pleinement appuyé les mesures prises par les Nations Unies ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité, qui condamnaient l'agression de l'Iraq et soulignaient que les forces iraqiennes devaient évacuer sans condition le territoire koweïtien.

Dans le contexte du succès du processus de règlement dans la région du golfe Persique après la crise, on comprend que la communauté internationale s'inquiète de l'absence de progrès sur la voie d'une solution globale à la cause fondamentale du conflit au Moyen-Orient. Je veux parler du conflit arabo-israélien et de sa question centrale : les aspirations du peuple palestinien à exercer ses droits politiques légitimes, et notamment le droit à l'autodétermination.

C'est précisément pour cette raison que la convocation de la Conférence internationale à Madrid, le 30 octobre 1991, et la première étape des négociations bilatérales ultérieures suscitent chez nous de grands espoirs. La Conférence de Madrid a pu prendre un bon départ grâce aux mutations radicales et positives qui sont intervenues dans le monde, ainsi qu'à la tendance à recourir à des moyens pacifiques pour régler les problèmes brûlants de l'actualité.

L'Ukraine est très reconnaissante aux Etats qui ont pris l'initiative de la Conférence - les Etats-Unis et l'Union soviétique - et elle tient à rendre hommage aux parties au conflit, qui ont su saisir cette occasion historique. La réorientation majeure des efforts visant à résoudre le conflit arabo-israélien nous permet d'envisager d'un regard nouveau le rôle futur des Nations Unies dans cette région. On s'accorde à reconnaître que les Nations Unies ont beaucoup contribué à la mobilisation des efforts de la communauté internationale pour régler ce conflit ancien et explosif. C'est au sein même des Nations Unies que l'idée d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient a été formulée pour la première fois et que les éléments de base qui devaient faire partie d'un règlement pacifique ont été définis dans des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. L'Ukraine, qui participe depuis des années activement aux travaux du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a également joué un rôle dans cette action collective.

M. Oudovenko (Ukraine)

La convocation de la Conférence de paix internationale de Madrid a démontré la volonté de tous ceux qui sont directement impliqués dans le conflit d'assumer la responsabilité de l'avenir du Moyen-Orient. Nous leur souhaitons tout le succès possible. Comme le mentionnait le message que M. Leonid Kravchouk, Président du Verkhovna Rada d'Ukraine, a adressé aux participants à la Conférence :

"Nous croyons que la sagesse politique et la bonne volonté rendront possible la réalisation au Moyen-Orient d'une paix durable fondée sur les principes de justice et de respect par tous des droits et intérêts légitimes de tous les pays et peuples du monde."

Maintenant que le processus de négociation sur le Moyen-Orient est devenu une réalité, il nous semble que la tâche des Nations Unies, après avoir activement appuyé moralement ce processus et créé un climat favorable aux négociations, est de tenter simultanément de définir des approches possibles en vue de résoudre d'autres problèmes dans la région.

Dans ce contexte, l'Ukraine se félicite des contacts préliminaires qui ont eu lieu à Paris et à Londres, entre les représentants des cinq Etats qui sont membres permanents du Conseil de sécurité, en vue d'établir des principes de base pour réglementer les livraisons d'armes. Nous appuyons les propositions visant à transformer la région du Moyen-Orient en une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres types d'armes de destruction massive. L'élan donné à ce processus par la mise en oeuvre des dispositions pertinentes de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité devrait être soutenu par des mesures analogues adoptées par les Etats de la région eux-mêmes.

L'ONU peut aider dans une large mesure à résoudre les problèmes économiques et sociaux que connaissent les peuples et les Etats du Moyen-Orient dans la nouvelle ère d'après-affrontement. Parmi ces problèmes figurent ceux qui ont trait au relèvement et à la reconstruction du Liban ainsi qu'à la réintégration d'Israël dans la vie économique de la région. Les perspectives de règlement politique du conflit du Moyen-Orient fournissent une occasion d'attirer des ressources et des capitaux pour financer la reconstruction économique des anciens champs de bataille sur une base beaucoup plus large qu'il n'était possible de le faire durant l'affrontement. L'expérience acquise dans la lutte contre le désastre écologique qu'a subi le

M. Oudovenko (Ukraine)

Koweït a démontré que, dans ce domaine, il y a place pour les connaissances et les compétences de personnes originaires de tous les pays, y compris ceux d'Europe orientale. Nous notons avec beaucoup de plaisir que des spécialistes venus d'Ukraine ont joué un rôle actif dans l'extinction des puits de pétrole incendiés au Koweït.

Nous devons vaincre l'influence des clichés selon lesquels on juge la situation au Moyen-Orient. Dans sa déclaration à l'Assemblée générale, M. Leonid Kravchouk, Président du Verkhovna Rada d'Ukraine, a dit ce qui suit :

"Elle a opéré des changements fondamentaux dans son attitude face aux chapitres tragiques de son histoire et dans sa position à l'égard d'un grand nombre de questions mondiales. Ainsi, par exemple, il aurait été impossible pour l'Ukraine indépendante d'appuyer, et encore moins de parrainer, la résolution assimilant le sionisme au racisme - résolution issue d'un affrontement idéologique amer entre les nations du monde."

(A/46/PV.14, p. 29/30)

Mais soyons francs : l'histoire, y compris notre propre histoire, montre que toute idéologie, toute doctrine politique peut être déformée et même inversée. Nous devons donc être guidés aujourd'hui non pas par des doctrines ou une idéologie, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, mais bien par les valeurs universelles formulées et consacrées dans la Charte des Nations Unies. Parmi ces valeurs, l'une des plus importantes est le droit des peuples à l'autodétermination. L'Ukraine indépendante et démocratique réaffirme que le peuple arabe de Palestine a le droit de choisir son avenir de façon indépendante, libre de toute occupation ou de tout diktat. Nous réaffirmons notre attachement au principe selon lequel l'acquisition de territoire par la force est inadmissible. Nous répétons que le droit de tous les Etats et peuples de la région d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues ne peut être remis en question.

Une Ukraine souveraine et indépendante de 52 millions d'habitants est disposée à établir des relations amicales et réciproquement avantageuses avec les Etats du Moyen-Orient. Cela vaut tant pour Israël que pour ses voisins arabes. L'Ukraine est favorable à l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient, fondée sur le strict respect des normes et principes du droit international et elle croit, après que cet objectif aura été atteint, que

M. Oudovenko (Ukraine)

l'Ukraine et d'autres Etats pourront établir une coopération mutuellement avantageuse avec tous les pays de la région. Les relations entre l'Ukraine et la Méditerranée orientale et le Moyen-Orient remontent à une époque lointaine, et nous espérons qu'elles ont un avenir tout aussi brillant devant elles.

Pour terminer, je tiens à dire que nous partageons l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans son rapport (A/46/652) sur le point actuellement examiné. Dans ce rapport, le Secrétaire général exprime son espoir sincère que :

"l'impulsion donnée par les entretiens de Madrid sera entretenue et que la paix durable déniée depuis si longtemps à tous les peuples du Moyen-Orient deviendra enfin une réalité." (A/46/652, par. 32)

M. MAKKANI (Liban) (interprétation de l'anglais) : Comme c'est la première fois que je prends la parole devant l'Assemblée générale au cours de sa quarante-sixième session, je tiens à féliciter M. Shihabi de son élection au poste très important de Président de l'Assemblée. Son élection est un honneur pour tout le monde arabe et montre de façon éclatante que le monde reconnaît la modération et l'attachement à la paix des Arabes. Le fait que M. Shihabi soit né à Al Qods - le cœur même du conflit israélo-arabe - est réjouissant pour nous tous qui sommes à la recherche d'une paix juste, globale et durable pour les juifs, les chrétiens et les musulmans, particulièrement en ce moment historique situé entre la Conférence de paix de Madrid et la deuxième série de négociations bilatérales qui est censée se dérouler à Washington en décembre prochain.

Je désire également remercier le Secrétaire général de la teneur et de l'objectivité de son rapport (A/46/652) sur ce point de l'ordre du jour ainsi que des opinions qu'il y exprime. Le Liban a trouvé en M. Pérez de Cuéllar un grand ami et partisan, et nul n'oubliera son attachement profond à la réalisation de la paix au Moyen-Orient.

Le conflit israélo-arabe, un des plus anciens problèmes à l'ordre du jour des Nations Unies, est dû au fait que l'on n'a pas réussi à résoudre le problème de la Palestine issu de la création de l'Etat juif sur un territoire habité pendant des milliers d'années par le peuple palestinien autochtone. C'est là le problème crucial de la région et le Liban est attaché à la

M. Makkawi (Liban)

matérialisation des aspirations politiques du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination. Rien d'autre n'apportera de solution au cycle de la guerre et de la violence au Moyen-Orient.

Aujourd'hui, Israël est entouré par un croissant de douleur, qui résulte de l'occupation forcée de territoires palestiniens, syriens, jordaniens et libanais et de la violation des droits de l'homme engendrée par cette usurpation. L'occupation et l'annexion de territoires arabes sont illégales. Elles sont contraires aux dispositions de la Charte des Nations Unies et des diverses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Je pense en particulier aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui reposent sur le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et prévoient l'échange de terres pour la paix. Je pense également à la résolution 694 (1991) du Conseil de sécurité, où il est affirmé que la quatrième Convention de Genève s'applique à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967, y compris Al Qods.

M. Makkawi (Liban)

En examinant la situation au Moyen-Orient, il nous faut observer que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, tout en étant fondées sur le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, ne font pas mention directement de l'occupation par Israël du Sud-Liban. La mise en oeuvre de ces résolutions est nécessaire à l'instauration d'une paix globale dans la région, mais la situation n'a aucun lien avec le conflit qui oppose le Liban à Israël. Mon pays n'était pas partie aux guerres de 1967 et de 1973 et n'a pas de différend territorial avec Israël. Il n'a rien à voir avec les paramètres de "l'échange de territoire pour la paix" fixés par ces résolutions. Ses frontières sont bien définies et internationalement reconnues. Les droits du Liban et les devoirs de la communauté internationale vis-à-vis du Liban se trouvent énoncés dans la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité qui demande :

"que soient strictement respectées l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues." (Résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, par. 1)

Cette résolution a conduit à la mise en place de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) destinée à aider le Gouvernement libanais à recouvrer effectivement son autorité dans la région; elle demande expressément à Israël :

"de cesser immédiatement son action militaire contre l'intégrité territoriale du Liban et de retirer sans délai ses forces de tout le territoire libanais." (Ibid.)

L'application de cette résolution serait une procédure simple, mais, depuis 13 ans, Israël refuse obstinément de la respecter et insiste pour s'enraciner de plus en plus profondément au Liban. Israël maintient que l'occupation répond au besoin de se créer une zone de sécurité dans le Sud-Liban, notion sans précédent par son arrogance et tout à fait étrangère au droit international. Ses véritables intentions sont de perpétuer l'occupation et de créer l'instabilité au Liban avec l'aide de sa milice fantoche.

Le Liban, pour sa part, continuera d'employer toutes ses ressources pour libérer le sol national. Dans le passé, le Gouvernement israélien a prétendu qu'il se retirerait du sud dès que le Liban retrouverait un gouvernement

M. Makkawi (Liban)

central fort. Toutefois, après le succès de l'Accord de Taëf et du processus de paix libanais, ce canular bobard a fait long feu. Le Liban a rallié le soutien de tous ses citoyens, dissous toutes les milices et recueilli leurs armes, tandis que l'armée libanaise et les forces de sécurité intérieure ont été déployées dans tout le pays à l'exception de la zone occupée par Israël.

Actuellement, l'armée libanaise est prête à étendre son autorité sur le sud dès que la FINUL aura reçu d'Israël l'autorisation de s'acquitter de son mandat, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Je rappelle à mes collègues que la FINUL est, de par son nom et de par sa nature, une force intérimaire, et, dans son rapport sur la situation au Moyen-Orient, le Secrétaire général a parlé des progrès réalisés dans l'application de l'Accord de Taëf et

"il s'est déclaré en faveur d'un transfert progressif à l'armée libanaise des fonctions de sécurité dans les zones actuellement contrôlées par la FINUL." (A/46/652, par. 7)

Etant donné le nouvel ordre mondial et l'autorité retrouvée des Nations Unies, comme en a témoigné la résolution sur la guerre du Golfe, il est inacceptable qu'Israël puisse encore empêcher le Liban d'appliquer la résolution 425 (1978), compte tenu en particulier des conséquences tragiques de l'occupation sur le plan humain. La population civile de la zone occupée et même celle de l'arrière-pays libanais sont forcées de subir des bombardements et des violations des droits de l'homme qui se sont multipliés depuis le début de la Conférence de paix.

Sans provocation, les troupes israéliennes ouvrent le feu sur des villages entiers pendant plusieurs jours de suite, faisant exploser des maisons, confisquant des terres et les clôturant à des fins militaires. Elles imposent des couvre-feux, immobilisent des livraisons de vivres et de fournitures médicales et provoquent la terreur psychologique en utilisant des tracts et des haut-parleurs qui avertissent les populations de dévastations imminentes. Ce mois-ci, le Gouvernement israélien a lancé 160 obus d'artillerie sur la ville de Nabatiyya et a lancé un ultimatum de 12 heures forçant des milliers de Libanais à quitter leur foyer. Hier, les forces israéliennes ont tué trois soldats libanais qui s'acquittaient de leurs tâches à plus de 70 kilomètres de la frontière internationalement reconnue du Liban

M. Makkawi (Liban)

avec Israël. Et ce matin même, le représentant d'Israël a eu l'audace de verser des larmes sur la souveraineté et l'indépendance du Liban alors qu'il est clair que la seule source de déstabilisation au Liban est Israël. Et la liste ne cesse de s'allonger.

Au nom de mon gouvernement, je tiens à saisir une fois de plus cette occasion de remercier la FINUL de s'acquitter de sa noble mission. Les troupes de maintien de la paix continuent d'agir en dépit de dangers tels que les enlèvements et les tirs d'artillerie israéliens directs et indirects, et nous, le peuple libanais, leur en sommes reconnaissants.

Le temps qui m'est imparti ne me permet pas de citer toute la liste des violations des droits de l'homme commises par Israël dans mon pays, je vous épargnerai les détails par trop connus des actes perpétrés ailleurs dans la région. Au lieu de cela, je voudrais vous parler de l'explosion des maisons et de l'expropriation des terres arabes, car ce sont là des actes qui portent gravement atteinte au processus de paix.

Depuis 1948, nous avons vu s'accroître le nombre des colonies de peuplement juives à Jérusalem-Est, sur la Rive occidentale et sur la bande de Gaza, qui sont passées de 7 à 165, et récemment le Ministre israélien du logement et de la construction s'est vanté devant la presse internationale que le rythme auquel Israël construit des appartements dans les territoires s'est accéléré pour passer de 3 000 à près de 80 000 par an. Admettre ce fait confirme à la fois le solipsisme du gouvernement Shamir et montre à l'évidence qu'Israël ne se contente pas seulement de construire de nouvelles colonies de peuplement, mais qu'il agrandit celles qui existent déjà.

Une zone de développement juive de 13 kilomètres de large et 30 kilomètres de long qui s'étend au coeur de la Rive occidentale est actuellement en cours de construction. Neuf mille foyers doivent être construits le long de ce qu'Israël appelle "l'autoroute Trans-Samarie", une autoroute toute neuve qui va du Jourdain à la mer Méditerranée.

Le désespoir de la population palestinienne tout entière, et notamment de 3 millions de réfugiés, a encore été aggravé par l'annonce de l'arrivée de 1 million de Juifs, prévue pour les deux ou trois prochaines années. Etant donné que le coût d'un appartement sur la Rive occidentale est la moitié de ce qu'il coûte à Tel-Aviv, il est certain qu'un grand nombre de ces immigrants

M. Makkawi (Liban)

vont encore empiéter sur les terres et les ressources en eau limitées des territoires occupés et des pays voisins, y compris le mien. Il est également certain que cet afflux va chasser davantage de Palestiniens de leurs terres et créer une nouvelle génération qui n'aura d'autre option que l'intégrisme ou la guerre.

En tant que partie du monde arabe et partie à la Conférence de paix, le Liban recherche une paix durable au Moyen-Orient, basée sur toutes les résolutions des Nations Unies et du Conseil de sécurité se rapportant au conflit arabo-israélien, y compris les résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Ces résolutions, sont inviolables, comme toutes les autres résolutions et prouvent que les positions de la Jordanie, de la Syrie et des Palestiniens sont solidement enracinées dans le droit international.

En outre, comme il est dit dans le rapport du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient, elles constituent la base de la Conférence qui, selon les termes des Etats-Unis et de l'Union soviétique, est destinée à réaliser :

"un règlement de paix juste, durable et global au moyen de négociations directes menées parallèlement entre Israël et les Etats arabes et entre Israël et les Palestiniens." (A/46/652, par. 31)

M. Makkawi (Liban)

Le Liban rend hommage aux coorganisateurs de la Conférence et les prie instamment de poursuivre leurs efforts jusqu'à ce que les négociations aient débouché sur une issue concrète et satisfaisante, telle que celle prévue par les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, comme la résolution 497 (1981), qui déclare l'annexion du territoire syrien des hauteurs du Golan nulle et non avenue, et la résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité, qui demande le démantèlement des colonies de peuplement édifiées par Israël dans les territoires occupés depuis 1967.

Indépendamment des résultats ou de la durée des pourparlers de paix, le Liban souhaite voir appliquée dans un proche avenir la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. La situation dans le sud de mon pays est déplorable et ne saurait persister indéfiniment. Nous prions instamment la communauté internationale et le Conseil de sécurité en particulier d'appliquer enfin cette résolution.

Le Liban attend, l'espoir au coeur, la reprise du processus de paix à Washington et souhaite vivement que les forces de modération en Israël triomphent des durs du gouvernement du Likoud. C'est du côté arabe que l'on trouve toute la volonté et le désir d'arriver à un règlement, bien que les Israéliens aient pris un bon nombre de mesures hostiles et provocatrices. Tout au long de la Conférence de Madrid, mon pays a été bombardé par Israël, et à quelques heures du commencement des négociations bilatérales avec la délégation syrienne, une nouvelle colonie de peuplement a été inaugurée dans le Golan. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, M. James Baker, a déclaré que de telles actions n'avaient guère de chance "d'instaurer le genre de climat qui servirait la cause de la paix".

Le monde se trouve à la veille de la naissance d'un nouvel ordre caractérisé par la paix, la souveraineté et l'indépendance des nations, et le peuple du Moyen-Orient mérite la même coopération et la même action collective que celles dont ont bénéficié le Koweït, la Namibie et le Cambodge.

De même que l'Organisation des Nations Unies est investie de grands pouvoirs, elle a également de grandes responsabilités, et ses actes comme son inaction influent sur les peuples du monde.

Espérons que l'année 1992 apportera aux Arabes et aux Israéliens la paix qu'ils recherchent depuis plusieurs décennies : une paix qui sera enfin fondée sur la justice, l'équité et les principes du droit international.

M. AFONSO (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Les événements récents qui ont résulté de la crise du Golfe ont souligné la nécessité qu'il y a à trouver un règlement politique complet, juste et durable au conflit au Moyen-Orient.

Je tiens tout d'abord à féliciter le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour son rapport sur la situation au Moyen-Orient (A/46/652) et à prendre note des documents pertinents au titre de ce point de l'ordre du jour soumis à notre examen. Ma délégation souhaite également exprimer ses remerciements au Secrétaire général pour la manière remarquable dont il s'est acquitté de ses responsabilités dans la recherche de la paix, non seulement au Moyen-Orient mais dans toutes les régions du monde.

Nous sommes heureux de noter que, d'une façon générale, les efforts déployés pour rétablir et encourager la paix, la confiance et la compréhension entre les nations ont redoublé, tout particulièrement depuis la dernière session de l'Assemblée générale. A cet égard, nous avons suivi avec un intérêt renouvelé les événements récents qui se sont produits dans la région du Moyen-Orient.

En évaluant ces événements, nous avons aussi noté que les initiatives entreprises jusqu'ici n'ont pas encore abouti aux résultats escomptés, à savoir réduire les tensions et la violence. La situation en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés reste un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale et appelle des actions immédiates et décisives.

Par-dessus tout, le peuple palestinien continue d'être privé de ses droits légitimes, y compris le droit à l'autodétermination. Nous tenons à déclarer que sans une solution adéquate à la question palestinienne, considérée à juste titre comme étant le coeur du conflit du Moyen-Orient, les perspectives d'arriver à une paix durable au Moyen-Orient seront très faibles.

La violation des droits de l'homme fondamentaux dans les territoires occupés se poursuit sans relâche, et le recours à la violence par les autorités israéliennes dans ces territoires a abouti à des soulèvements incessants. Il s'ensuit que de nombreux civils innocents ont perdu la vie et que de graves dommages ont été causés aux biens.

M. Afonso (Mozambique)

Ainsi qu'on peut le voir dans le rapport du Secrétaire général, le Conseil de sécurité s'est réuni à plusieurs reprises, ces séances étant consacrées expressément à la situation dans ces territoires. Au cours de ces réunions, plusieurs résolutions ont été adoptées. En dépit de leur caractère obligatoire, certaines des résolutions les plus importantes du Conseil de sécurité sur ce sujet n'ont toujours pas été appliquées.

Ma délégation salue les efforts conjoints des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques qui ont culminé dans la convocation de la Conférence de Madrid, qui s'est tenue du 30 octobre au 1er novembre 1991. La Conférence de Madrid a rendu possible, pour la première fois, la présence simultanée d'Arabes, de Palestiniens et d'Israéliens autour d'une même table de négociation. C'est là en soi une réalisation majeure au sein de tous les efforts qui ont été entrepris dans l'histoire du conflit arabo-israélien.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il fait observer dans son rapport, à propos de la Conférence, que :

"Il importe de noter à cet égard que ce processus, s'il est mené en dehors des Nations Unies, a l'appui des parties intéressées et repose sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, dont il est établi depuis longtemps qu'elles sont la pierre angulaire de tout règlement global." (A/46/652, par. 31)

M. Afonso (Mozambique)

Il est vrai, comme l'ont souligné plusieurs délégations, que vu la profonde méfiance résultant du long conflit israélo-arabe, il ne faut pas espérer un règlement immédiat de toutes les questions en suspens en une seule et unique session.

L'important c'est que l'élan ait enfin été donné et qu'un précédent ait été créé pour les négociations futures. Si toutes les parties en manifestent la volonté, si toutes sont résolues à négocier de bonne foi, tôt ou tard la communauté internationale pourra enfin se réjouir et célébrer le règlement du conflit du Moyen-Orient. Nous encourageons donc tous les participants à la Conférence de Madrid à laisser de côté leurs différences et à donner une chance à la paix.

Ma délégation espère une reprise rapide des négociations entre Israël, les Palestiniens et les Arabes à Washington. Nous comprenons parfaitement les difficultés rencontrées pour fixer un lieu de rencontre acceptable à toutes les parties, mais n'oublions pas que l'histoire a récemment démontré que l'existence de différences sur d'autres questions, y compris le choix du lieu de la rencontre, ne devrait pas compromettre l'esprit et la volonté de négocier. Cela vaut en particulier pour les participants à la Conférence de Madrid.

La communauté internationale accueillerait volontiers tout résultat positif issu des pourparlers en cours, indépendamment du lieu de la rencontre.

Malgré toute l'importance que nous accordons à cette question, nous pensons qu'il faut à ce stade actuel accorder toute l'attention voulue à l'examen de questions fondamentales dont la plus importante serait vraisemblablement la création d'un climat politique favorable à des négociations pacifiques. L'esprit de compromis doit prévaloir sur toutes les autres considérations.

Quel que soit le lieu de la rencontre, nous croyons qu'il y aura assez de place pour prendre en compte et respecter les intérêts de tous, en particulier lorsque ces intérêts concernent des Etats voisins. Pour commencer, la coexistence pacifique entre les pays doit être le critère de toute action dans les cas où les pays ne sont pas encore parvenus à établir entre eux des relations normales.

M. Afonso (Mozambique)

A cet égard, ma délégation souhaite souligner l'importance des mesures visant à renforcer la confiance entre tous les participants aux pourparlers. Nous sommes profondément déçus des informations récentes indiquant qu'Israël persiste à installer des colonies de peuplement dans les territoires occupés. On dit que certaines de ces colonies ont été créées à la veille de l'ouverture des pourparlers. Nous déplorons ces actes, car ils vont à l'encontre de l'esprit des initiatives actuellement en cours pour la paix au Moyen-Orient.

Dans l'intérêt de tous les Etats et de tous les peuples de la région, mais aussi dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales en général, nous engageons vivement Israël à faire preuve de la responsabilité et de la sagesse politiques nécessaires, et à renoncer immédiatement à créer de nouvelles colonies de peuplement. De plus, toutes les parties intéressées devraient s'efforcer par tous les moyens d'éviter toute nouvelle action risquant de compromettre les pourparlers.

Nous venons d'entendre la déclaration de notre frère et collègue, le représentant du Liban. Ma délégation a trouvé sa déclaration très émouvante et, du haut de cette tribune, je tiens à exprimer notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple libanais.

Pour conclure, je dirai que mon gouvernement reste fermement convaincu que le rétablissement de la paix et de la tranquillité au Moyen-Orient exigent le respect intégral des intérêts de tous les Etats et de tous les peuples de la région, y compris ceux de l'Etat d'Israël et ceux de l'Etat palestinien.

A notre avis, l'existence de tous les Etats de cette région doit être considérée comme un fait irréversible et indéniable. L'un ne saurait exister en détruisant l'autre ou en refusant d'en accepter l'existence. En refusant de comprendre cet état de fait fondamental, on ne peut qu'engendrer la violence, la guerre et l'instabilité, avec de graves conséquences pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le moment est venu pour tous les pays épris de paix de redoubler d'efforts pour réaliser cet objectif.

N'oublions pas que la persistance du conflit au Moyen-Orient a causé cinq guerres dévastatrices depuis la création de notre organisation.

M. GAMBARI (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Le débat de ce point de l'ordre du jour à la dernière session de l'Assemblée générale s'est

M. Gambari (Nigéria)

déroulé dans une atmosphère de tension due à la crise du Golfe et à la désillusion des occasions manquées. Ma délégation constate cependant avec plaisir que le climat international est marqué par des tendances positives nouvelles qui offrent une possibilité de régler le conflit au Moyen-Orient.

Au lendemain de la guerre froide, l'affrontement idéologique a cédé la place au rapprochement des grandes puissances mondiales, et donc au renforcement de la coopération internationale en tant qu'instrument positif et efficace pour le règlement des problèmes anciens et nouveaux auxquels la communauté internationale est confrontée. Nous devons donc nous efforcer de saisir les occasions nouvelles que nous offrent la fin de la guerre froide et le règlement de la crise du Golfe pour apporter une solution juste et durable à toute la crise du Moyen-Orient. Nous avons été témoins, pendant cette période, d'une nouvelle phase d'activité diplomatique arabo-israélienne, sous les auspices des Etats-Unis et de l'Union soviétique, et nous nous félicitons vivement de la Conférence de paix sur le Moyen-Orient qui vient de se tenir à Madrid. Nous espérons sincèrement qu'elle marquera l'aube d'une nouvelle ère de consultation, de réconciliation et de coopération qui mènera à une paix durable dans la région.

M. Gambari (Nigéria)

Depuis 43 ans que dure le conflit arabo-israélien, différents plans de paix et initiatives interarabes n'ont pas réussi à combler les énormes différences qui séparent les deux parties qui avaient longtemps refusé de se reconnaître ou même de se parler. Nous sommes dès lors encouragés par les actuels efforts de paix et nous prions instamment la communauté internationale de soutenir sans réserve les possibilités qui s'offrent à présent de faire passer le conflit arabo-israélien à l'étape du règlement, en ranimant ainsi les espoirs de paix et de stabilité caressés depuis si longtemps au Moyen-Orient.

Il nous paraît évident que le règlement de la question de Palestine constitue la clef de la paix au Moyen-Orient. Le refus d'accorder aux Palestiniens le droit à l'autodétermination et à une patrie ne peut persister sans mettre davantage en danger la paix et la sécurité internationales. De plus, la question de l'autodétermination ne saurait être séparée du respect des droits de l'homme qui a acquis aujourd'hui une dimension bien plus importante dans l'ordre du jour international. Tout en reconnaissant le droit de chaque Etat de la région, y compris Israël, de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, nous n'acceptons pas l'idée que le peuple palestinien mérite moins que d'autres de jouir de la protection et des grandes valeurs morales de cette organisation. De plus, nous demeurons préoccupés par la manière cynique avec laquelle Israël et certains autres pays appliquent une échelle de valeurs différentes lorsqu'il s'agit du sort des Palestiniens. Il convient de souligner que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité fournissent une base juste et équitable pour le règlement du conflit au Moyen-Orient. C'est pourquoi nous demandons à Israël de renoncer aux territoires occupés en échange de la paix et de la prospérité dans la région. Après tout, les parties au conflit ont un intérêt commun à faire régner la paix, la stabilité et la prospérité dans la région.

Pendant le débat sur la question de Palestine, qui est à l'ordre du jour, de nombreuses délégations ont fait l'inventaire des mesures rigoureuses et des châtements collectifs, tels que les déportations, les arrestations à grande échelle, les détentions, les descentes dans les maisons et les villages de gens innocents, les couvre-feux prolongés et la destruction d'arbres et de cultures, qu'Israël continue de perpétrer contre les Palestiniens. Ces actes

M. Gabori (Nigéria)

constituent une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève sur la protection des civils et du droit humanitaire international. Nous sommes particulièrement inquiets du fait que les victimes de ces mesures draconiennes sont pour la plupart des femmes et des enfants. La communauté internationale a le devoir de protéger la population civile des territoires occupés. Si ce problème n'est pas résolu, non seulement le peuple palestinien continuera à connaître des souffrances indicibles mais une grave menace continuera de peser sur la paix et la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde entier. Le Nigéria est fermement convaincu que le rôle des Nations Unies dans le processus de paix au Moyen-Orient reste crucial. Voilà pourquoi nous avons, avec d'autres pays, demandé avec insistance qu'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient soit organisée sous les auspices des Nations-Unies, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties intéressées.

Ma délégation pense que le désir de rechercher un règlement au Moyen-Orient n'a jamais été plus fort qu'à présent. A mesure que nous nous rapprochons de la fin du siècle, la communauté internationale et, en particulier, les parties au conflit du Moyen-Orient, doivent manifester leur volonté politique et leur détermination de rechercher une solution pacifique. Nous prions instamment toutes les parties intéressées de renoncer à toute intransigeance dans la recherche continue d'une solution durable du problème. Lorsque mon président a pris la parole à l'Assemblée générale, le 4 octobre 1991, parlant non seulement au nom du Nigéria mais aussi au nom de l'Organisation de l'unité africaine, il nous a demandé à tous d'oeuvrer ensemble pour faire de la dernière décennie du siècle une décennie de paix et d'harmonie partout et en particulier au Moyen-Orient. La communauté internationale doit saisir l'occasion des changements spectaculaires survenus sur la scène politique internationale pour aider les Arabes et Israël à trouver des solutions durables aux conflits tragiques qui ont dominé le paysage du Moyen-Orient.

M. SOMAVIA (Chili) (interprétation de l'espagnol) : En tant que représentant d'un pays épris de paix et ardent défenseur des principes du droit international, en particulier du règlement pacifique des différends, ma délégation ne pouvait s'abstenir de participer au débat qui nous occupe aujourd'hui.

M. Somavia (Chili)

Cette occasion est propice pour réaffirmer nos profondes aspirations de paix, de stabilité et de progrès pour le Moyen-Orient et ses peuples, ainsi que pour exprimer les vœux fervents que fait le Gouvernement chilien pour que les négociations actuelles sur l'avenir de cette région conduisent une fois pour toutes à une solution globale, juste et durable, une solution qui garantisse la sécurité de tous - individus et nations - et la dignité de tous et qui permette à toutes les parties intéressées de contribuer à trouver les ententes dont la région a besoin et que réclame la communauté internationale.

Je voudrais rappeler une fois encore que la position de mon gouvernement sur le problème du Moyen-Orient est résolument favorable aux principes du droit international et au strict respect des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui contiennent les bases conceptuelles d'une solution globale, juste et durable de ce différend.

Nous reconnaissons le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et son droit légitime de créer un Etat souverain et indépendant. Le Président du Chili, évoquant explicitement ce point lors de son intervention à la dernière session de l'Assemblée générale, déclarait :

"Mon gouvernement confirme également qu'il est convaincu que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité sont un cadre approprié pour assurer, d'une part, le droit d'Israël à vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues et, d'autre part, le droit du peuple palestinien à un Etat souverain."

(A/45/PV.12, p. 23)

Nous sommes pleinement conscients des difficultés qui font obstacle à la réalisation de cet objectif. En tout cas, nous pensons que le premier pas a déjà été fait dans la direction d'un processus de négociation qui sera, nous le savons, difficile et certainement long.

Nous croyons, aujourd'hui plus que jamais, qu'une solution définitive à ce problème qui nous a tant préoccupés dans le passé et qui continue de nous préoccuper dans le présent doit nécessairement être subordonnée à la reconnaissance des droits tant de l'Etat d'Israël que du peuple palestinien.

Lorsque l'année dernière, j'ai pris la parole à l'Assemblée générale sur ce même thème, nous nous trouvions devant une situation régionale plus

M. Somavia (Chili)

critique : nous étions au bord d'un conflit armé dans la zone du golfe Persique, à la suite de l'occupation illégitime du Koweït par l'Iraq. Cet acte lâche d'usurpation territoriale, sévèrement condamné par la communauté internationale, a malheureusement conduit à une conflagration qui s'est soldée par des coûts énormes en vies humaines et en dommages matériels.

M. Somavia (Chili)

Maintenant que la crise du Golfe est terminée et que la souveraineté du Koweït est rétablie, la situation dans cette zone commence graduellement à se stabiliser, et nous espérons que ce processus se poursuivra. C'est pourquoi il est indispensable que l'Iraq applique intégralement les résolutions du Conseil de sécurité pour que les sanctions imposées à ce pays soient levées le plus rapidement possible également.

Le panorama incertain auquel je faisais allusion il y a un an est devenu plus prometteur aujourd'hui, surtout à la suite de la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, qui a commencé récemment ses travaux à Madrid. Nous nous félicitons que les efforts patients déployés par le Secrétaire d'Etat, M. Baker, dans le cadre de cette initiative, aient été couronnés de succès. Nous nous félicitons également de la souplesse dont ont fait preuve toutes les parties intéressées, ce qui a permis de lancer le processus. Cette rencontre pour la paix a permis que, sous le parrainage des Etats-Unis et de l'Union soviétique, les parties directement intéressées à la solution du conflit du Moyen-Orient se réunissent pour la première fois à la recherche d'un objectif commun d'une importance singulière et en la présence opportune des Nations Unies.

Dans ce contexte, il n'est que juste d'exprimer une fois encore la reconnaissance de ma délégation à l'égard de l'Organisation et de son Secrétaire général pour leurs démarches incessantes et infatigables dans le but de parvenir à cette paix tant souhaitée dans la région. Pour le moment, je tiens à souligner avant tout leur dernière contribution en vue d'assurer la libération des otages.

Mon gouvernement accueille avec enthousiasme la convocation de la Conférence de Madrid et apprécie l'attitude positive dont tous les participants ont fait preuve dès le début. En même temps, nous espérons que cette rencontre si pleine de promesses aura un suivi constructif lors de l'étape difficile qui va bientôt commencer.

Ma délégation est heureuse d'annoncer ici que le Gouvernement chilien a fait une déclaration officielle témoignant de son appui au processus de paix lancé à Madrid. Selon nous, et je cite textuellement ladite déclaration :

"C'est uniquement par la voie de négociations pacifiques que l'on pourra trouver une solution juste et stable aux problèmes qui touchent la région."

M. Somavia (Chili)

Dans ce même communiqué, nous indiquons aussi le vœu de notre gouvernement que :

"les conversations soient pleinement couronnées de succès et permettent d'entamer une nouvelle étape de détente, de réconciliation, de respect mutuel et de coopération au Moyen-Orient, ce qui devrait avoir des répercussions très positives sur le reste de la communauté internationale."

Nous sommes persuadés qu'il n'est naturellement pas facile de parvenir à la solution d'un problème aussi complexe que celui que nous examinons aujourd'hui, ce que corrobore d'ailleurs le fait que cette situation, qui dure depuis plus de quatre décennies, a été la source de nombreuses guerres et de conflits armés dans la région. Il est donc important de renforcer le désir de rapprochement pour explorer les points de convergence susceptibles de mener à des arrangements concrets et durables acceptables pour toutes les parties.

Nous formons des vœux pour que, au cours de cette nouvelle étape, les pourparlers de paix se trouvent renforcés grâce à une plus grande souplesse et à une plus grande confiance. Nous savons que c'est là le sentiment de la majorité des Etats Membres, comme nous l'avons constaté lors des nombreuses interventions de délégations amies pendant la présente session.

Nous réitérons notre confiance dans les Nations Unies et dans leur capacité de contribuer à trouver des formules convenables pour aboutir à une paix juste au Moyen-Orient. Nous estimons que la convocation d'une conférence de paix, conformément à la résolution 45/68 de l'Assemblée générale, sera tout à fait justifiée, le moment venu, en même temps que de semblables initiatives déjà adoptées et d'autres encore qui peuvent se présenter avec le consentement des parties intéressées.

Dans le nouveau paysage international où l'affrontement commence à laisser la place à la coopération et à l'entente, où la crainte et la méfiance entre les nations de la région cèdent le pas aux possibilités d'accord et où, en général, nous sommes témoins d'un plus grand esprit de coopération et voyons, comme le dit notre Secrétaire général dans son rapport "une simultanéité unique de promesses et de périls" (A/46/1, Partie III).

Nous sommes convaincus que les Nations Unies, avec l'appui résolu de la communauté internationale, sauront à nouveau relever avec succès les défis qui

M. Soayla (Chili)

se présenteront et concrétiser tous les rêves et tous les espoirs que nous avons fondés en elles, écartant ainsi toute ombre d'un plus grand danger que pourrait recéler le Moyen-Orient.

Nous apprécions également les opérations du maintien de la paix déployées par notre organisation dans la région. Dans ce contexte, nous désirons souligner l'importante contribution apportée dans des secteurs clefs comme les hauteurs du Golan et le sud du Liban. Les activités des observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), dont le siège est à Jérusalem, revêtent une importance toute particulière. C'est avec beaucoup de fierté que je signale à l'Assemblée que mon pays participe à certaines de ces opérations de paix et qu'il continuera de le faire avec le même dévouement et le même enthousiasme. En outre, le Chili contribue une unité d'hélicoptères de la Force aérienne nationale à la Mission des Nations Unies chargée de la surveillance de la frontière entre l'Iraq et le Koweït.

Au cours du débat sur la question de Palestine, indissolublement liée à la situation globale du Moyen-Orient, nous avons écouté attentivement les nombreuses interventions de diverses délégations. Le dénominateur commun présent dans toutes ces déclarations est la conviction qu'un règlement diplomatique rapide des problèmes que nous examinons aujourd'hui est indispensable et que, pour y parvenir, la volonté politique des parties intéressées constitue une condition sine qua non.

En terminant mon intervention, je tiens à signaler que les possibilités de paix au Moyen-Orient ne sont certainement pas épuisées, mais que, selon nous, Madrid, au contraire, a ouvert des perspectives de paix nouvelles et encourageantes pour tous. Mon pays continuera d'appuyer toutes les initiatives qui devraient mener à cet objectif. Nous avons la conviction que cette région historique consolidera tôt ou tard l'espace de paix et de sécurité qu'elle mérite, tout comme d'autres régions de la planète l'ont fait sans la moindre difficulté.

Pour conclure, je rappellerai les mots que le Ministre des relations extérieures du Chili a prononcés récemment devant la présente Assemblée et qui résument nos dernières observations :

M. Somavía (Chili)

"La dernière décennie de ce siècle surprenant a ouvert des possibilités inespérées à la communauté internationale, mais il y a aussi de grandes incertitudes. Il appartiendra aux nations ici réunies et à l'Organisation qui les convoque de savoir saisir les premières et dissiper les secondes." (A/46/PV.22, p. 69/70)

M. AL-SAMEEN (Oman) (interprétation de l'arabe) : Qu'il me soit d'abord permis de dire au nom de ma délégation combien nous sommes heureux de voir le travail qui a été accompli au cours des débats et discussions de l'Assemblée générale pendant la période écoulée du mandat confié à l'Ambassadeur Shihabl. Ces réalisations donnent d'abord et avant tout la preuve de sa vaste expérience et de sa compétence. Nous sommes persuadés qu'il mettra ces deux qualités à contribution pour enrichir les travaux de la présente session.

L'Assemblée générale examine un point extrêmement important qui retient toute l'attention de la communauté internationale, à savoir la situation au Moyen-Orient. Comme vous le savez, cette région est un des plus graves foyers de tension et de conflit qui menacent la paix et la sécurité internationales. Le problème de la Palestine est la question pivotale et l'essence même du conflit, qui continue d'engendrer l'instabilité dans la région et dans le monde entier. Si aucune solution juste n'est trouvée à ce problème et aux problèmes connexes, le danger d'autres conflits au Moyen-Orient s'accroîtra. Il est donc impératif que la communauté internationale fasse de nouveaux efforts, particulièrement à ce stade crucial, en vue de parvenir à un règlement juste et global du problème conformément aux résolutions pertinentes de la légalité internationale, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Ayant foi en la logique du dialogue et en son importance dans le règlement de conflits internationaux, le Sultanat d'Oman s'est félicité de la tenue de la Conférence de paix à Madrid le 30 octobre 1991. Nous avons également favorablement accueilli les efforts déployés par les Etats-Unis et l'Union soviétique en vue de la convocation de cette conférence. De plus, nous avons salué les positions courageuses et positives adoptées lors de la Conférence par les parties arabes directement intéressées. Nous voudrions évoquer particulièrement l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui a fait preuve de réalisme politique en décidant à la 19e réunion du Conseil national palestinien, tenue à Alger en novembre 1988, d'accepter les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et rappeler également la décision du Conseil national palestinien, prise lors de sa session extraordinaire tenue le 24 septembre 1991, d'accepter la participation des Palestiniens des territoires occupés à la Conférence de paix de Madrid.

M. Al-Sameen (Oman)

Ces mesures sont la preuve incontestable que l'OLP veut réellement la paix, surtout si nous tenons compte des obstacles qu'elle a dû surmonter pour passer d'une étape à l'autre.

Etant donné cette approche arabe, nous espérons qu'Israël, à son tour, prendra des mesures positives en faveur de la paix en mettant fin à l'implantation de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés, qui est en violation flagrante des normes et lois internationales, ainsi qu'à l'immigration de Juifs, venus de toutes les régions de la planète, et à leur installation dans les territoires arabes occupés. Israël doit également cesser ses pratiques arbitraires contre le peuple palestinien sans défense et son Intifada pacifique et héroïque. Enfin, Israël doit favoriser les efforts de paix actuels et leur donner une chance de réussir.

Compte tenu de ce qui précède, ma délégation est d'avis que la possibilité de paix est plus favorable aujourd'hui que jamais auparavant. Nous lançons donc un appel à la communauté internationale pour qu'elle ne laisse pas échapper cette chance exceptionnelle et n'épargne aucun effort pour forcer Israël à faire preuve de souplesse et de bonne volonté en vue de la réalisation d'un règlement juste et global de la question de Palestine conformément aux résolutions pertinentes de la légalité internationale.

Tandis que le monde suit de près les efforts de paix actuels, nous constatons qu'Israël poursuit l'implantation de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés, notamment dans les hauteurs du Golan syrien arabe, en vue de changer la nature démographique de ces territoires.

S'agissant du Liban, ma délégation a suivi avec satisfaction les mesures positives adoptées par le Gouvernement libanais en application de l'Accord de Taëf. Nous espérons que le peuple libanais connaîtra une plus grande sécurité et une plus grande prospérité. Entre-temps, nous tenons à réitérer l'appel à la communauté internationale pour qu'elle mette en oeuvre la résolution 425 (1978) qui exige le retrait d'Israël du territoire libanais.

Tandis que nous demandons à la communauté internationale de forcer Israël à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de permettre au Gouvernement légitime du Liban d'étendre son autorité à tout le territoire libanais, nous lui demandons également d'aider le Liban à reconstruire le pays et à reprendre sa vie normale.

M. Al-Sameen (Oman)

Je ne saurais manquer d'applaudir à la récente libération des otages qui étaient détenus là-bas depuis longtemps. Nous espérons que sous peu nous apprendrons la remise en liberté des autres détenus.

Pour terminer, nous espérons que la volonté de la communauté internationale, qui s'est manifestée dans les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, de pair avec les efforts déployés en vue de trouver une solution juste et globale à la question du Moyen-Orient, aboutiront rapidement afin que nos peuples ne soient pas déçus et que l'Organisation des Nations Unies ne perde pas sa crédibilité.

M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Une fois de plus, nous examinons le point relatif à la question du Moyen-Orient. Mais cette fois-ci, nous le faisons dans le contexte d'un climat international différent qui prête à l'optimisme et qui nous permet d'espérer la réalisation d'un règlement pacifique, juste et global du conflit arabo-israélien dans le cadre de la légalité internationale et sur la base des résolutions des Nations Unies qui, de par leur caractère international, renforcent le processus de paix et consolident la recherche de la meilleure utilisation possible de ces importants faits nouveaux annonciateurs d'une nouvelle ère de l'histoire politique contemporaine.

Au préalable, les changements radicaux qui ont lieu dans les relations internationales ont démontré qu'un équilibre politique juste est le pivot de la paix, que la volonté d'exercer le droit à l'autodétermination est une force de motivation que l'on ne peut pas arrêter, et que l'occupation étrangère est vouée invariablement à l'échec et est inmanquablement destinée à prendre fin.

En somme, les principes du droit international et les normes de la légalité internationale ne peuvent être ignorés et leur application ne saurait être assujettie au double critère, étant donné que le respect de ces principes et de ces normes est une garantie de la paix mondiale.

La convocation de la Conférence de paix de Madrid a couronné les efforts inlassables du Président Bush, appuyé par le Président Gorbachev, destinés à faire de cette conférence un forum où serait consacrée la légalité internationale et non tout simplement une réunion de pure forme comme le souhaitait l'une des parties participantes. Les objectifs et la structure de la Conférence étaient clairs et ont suscité l'intérêt du monde entier, mettant en évidence une fois de plus le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et le droit des peuples à l'autodétermination.

La partie israélienne à la Conférence de paix de Madrid a parlé de tout excepté des territoires qui sont occupés par Israël depuis 24 ans. Les Israéliens se sont tenus à l'attitude intransigeante de leur gouvernement, à savoir qu'il n'existe aucun lien entre la terre et la paix. La paix que souhaite Israël est celle qui lui permet d'avalier la terre. Israël n'a fait aucun effort pour satisfaire aux besoins d'une véritable paix dans la région. Il veut conserver la terre et continuer à dénier au peuple palestinien ses droits légitimes, tant nationaux que les droits de l'homme.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

Non content de manifester son intransigeance à la Conférence de paix de Madrid, Israël a entrepris, dès le début de la Conférence, de prendre des mesures propres à saboter les efforts internationaux de paix. Durant la Conférence, l'intransigeance d'Israël a été clairement mise en évidence par les bombardements quotidiens du Sud-Liban, la création de deux nouvelles colonies de peuplement dans les hauteurs du Golan et l'adoption le 11 novembre, par la Knesset, d'une résolution qui déclare les hauteurs du Golan syrien comme territoire israélien "qui ne peut pas être cédé".

Israël a ainsi donné au monde entier la preuve concrète qu'il est l'ennemi de la paix et qu'il fait fi de l'opinion publique internationale comme de la légalité internationale. La résolution de la Knesset israélienne est une violation flagrante des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et un défi aux principes et objectifs de la Conférence de paix qui s'est tenue à Madrid sous les auspices des Etats-Unis et de l'Union soviétique, et avec la participation de la Communauté européenne et des Nations Unies. Nul ne peut nier que la résolution de la Knesset est en violation flagrante de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité qui, en 1981, avait considéré la décision d'Israël d'annexer les hauteurs du Golan comme nulle et non avenue et sans aucune conséquence juridique, et qu'elle viole les principes du droit international et les buts et objectifs de la Conférence de Madrid, notamment le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force.

Dans le monde d'aujourd'hui, la communauté internationale ne peut permettre que les intérêts et le sort des peuples de notre région soient soumis à la loi de la jungle. Ce sont les principes du droit international et les résolutions des Nations Unies qui doivent primer, après toutes ces années de mépris pour la légalité internationale. Or, Israël, depuis sa création, a rejeté la primauté du droit; aujourd'hui encore, il s'oppose activement aux efforts de paix tendant à l'application des résolutions pertinentes des Nations Unies.

C'est Israël et Israël seul qui, usant de toute son influence, cherche à saper les efforts de paix. Il justifie son aberration politique par des théories périmées qu'il utilise pour légitimer l'occupation, l'annexion, le déplacement des Arabes et l'expansion. Pour cela, il a parfois recours à une

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

histoire fabriquée de toutes pièces et d'autres fois, il argue de la "volonté divine" comme si Dieu avait commandé Israël de tuer et de déplacer les populations de la région. Cette manière de penser contredit les principes les plus élémentaires de la logique et de la légitimité et constitue un affront à tout principe humain.

Aucun code juridique humain ou moral ne saurait justifier les revendications d'Israël, qui sont fondées sur un dogme idéologique obsolète, des interprétations falsifiées ou déformées de l'histoire ancienne et des faits historiques proprement dits et qui visent à remplacer les populations indigènes par des immigrants juifs étrangers à la région. Il est véritablement paradoxal qu'Israël refuse d'appliquer la résolution 194 (1948) de l'Assemblée générale portant sur le retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers et la compensation de ceux qui ne veulent pas rentrer dans leur pays, sous prétexte que le pays est trop petit pour englober les gens qui veulent réintégrer les foyers dont ils avaient été déracinés et chassés, alors qu'il continue dans le même temps d'allécher des centaines de milliers d'immigrants juifs à venir s'installer dans ce même "petit pays".

Si l'objectif souhaité de la Conférence de paix est de voir les peuples et les Etats de la région coexister dans la paix, la sécurité et la prospérité et canaliser leur potentiel et leurs ressources abondantes au service de l'économie et du développement de la région, est-il concevable qu'on puisse atteindre un si noble objectif si l'on n'élimine pas l'occupation et si l'on ne restitue pas les droits usurpés à leurs propriétaires légitimes?

Les Arabes ont beaucoup donné pour la paix et ont exprimé franchement leur désir de paix, en revendiquant uniquement que l'on se conforme à la Charte des Nations Unies et que l'on applique fidèlement les résolutions de l'Organisation tandis qu'Israël à lui seul persiste à refuser de regarder la réalité en face et à refuser de renoncer aux territoires occupés, qu'il a qualifiés avec son arrogance coutumière de "territoires libérés". Tout cela est fait sous la prétexte de la sécurité, comme si l'expansion territoriale et le déni des droits des peuples pouvaient garantir la sécurité à une époque de progrès scientifique et technologique et d'armements avancés, qu'Israël possède en abondance. Loin d'assurer la sécurité, le déni des droits des peuples ne fait qu'accroître la détermination des peuples opprimés à lutter pour recouvrer leurs droits usurpés.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

La paix et l'usurpation de territoires sont incompatibles. Pour que la paix soit durable et stable, il faut qu'elle englobe toutes les parties au conflit sur tous les fronts. L'évolution de la situation dans notre région prouve la validité de cet argument.

Nous avons déclaré à Madrid que nous étions déterminés à continuer d'oeuvrer en vue de parvenir à une paix juste et globale. Nous continuerons de trouver dans notre réserve humaine inépuisable des sentiments positifs et des désirs de paix sérieux pour garantir le succès de ce processus de paix.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

Cependant, nous sommes tout aussi déterminés à rejeter toute exploitation du processus de paix actuel visant à légitimer ce qui, à notre avis et celui de l'ONU, sa Charte, ses résolutions et sa crédibilité, 50 ans durant, est illégal et inacceptable. Nous sommes également déterminés à rejeter l'idée que l'agresseur puisse tirer de son agression un bénéfice, aussi petit soit-il.

Nous avons dit à Madrid et nous souhaitons répéter ici que la position syrienne, qui se fonde fermement sur les principes de la légalité internationale et les résolutions des Nations Unies, est qu'Israël doit, inéluctablement et de par la loi, se retirer de chaque pouce du Golan syrien occupé, de la Rive occidentale, de Jérusalem, de la bande de Gaza et du Sud-Liban. Il est également inéluctable que les droits légitimes nationaux et politiques du peuple palestinien soient garantis, et en premier, son droit à l'autodétermination.

Depuis le début de cette session de l'Assemblée générale, nous avons déclaré que nous, en Syrie, sous la direction du Président Hafez Al-Assad, sommes déterminés à mener la bataille pour la paix jusqu'au bout. Nous ne reviendrons pas sur notre position. Nous ne renoncerons à aucun de nos territoires ou nos droits. Nos exigences sont légitimes et sont appuyées par le droit international et les résolutions des Nations Unies. Notre cause est juste et jouit du soutien de notre peuple et de l'ensemble de la communauté internationale.

Enfin, j'aimerais dire que nous n'avons jamais été des auteurs de guerre. Nous n'aimons pas la destruction. La Syrie n'a cessé de réclamer l'instauration d'une paix juste et globale sur la base des résolutions des Nations Unies et a toujours réaffirmé son désir sincère de paix. Au plus fort de la guerre d'octobre, le Président Al-Assad a déclaré :

"Nous ne prôtons pas les massacres et les destructions. Nous les repoussons loin de nous. Nous ne sommes pas des agresseurs. Nous n'avons jamais été des agresseurs. Mais nous nous sommes défendus et nous continuons à repousser l'agression. Nous ne souhaitons la mort à personne. Nous souhaitons éloigner la mort de notre peuple. Nous aimons la liberté, et nous la souhaitons pour nous-mêmes et pour les autres."

Ce matin, nous avons entendu dans cette enceinte la déclaration du représentant d'Israël. Nous avons été stupéfaits de la façon machiavélique

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

dont il a justifié l'occupation par Israël des territoires arabes, en accusant d'autres d'occuper le Liban.

Chacun dans cette enceinte sait fort bien - et nous l'avons souvent répété ici - que tout d'abord la Syrie est entrée au Liban à la requête des autorités légitimes libanaises. Sa présence a évolué par la suite et elle a affronté une guerre offensive d'Israël contre le Liban - une guerre qui a détruit quasi totalement plus de la moitié de ce pays. Les allégations du représentant d'Israël ne sont rien d'autre qu'un stratagème pour détourner l'attention de l'occupation par Israël du Sud-Liban, comme si la présence fraternelle de la Syrie au Liban n'était pas la conséquence d'appels répétés du peuple et du Gouvernement libanais en vue de mettre fin à la guerre civile dans le déclenchement de laquelle Israël a joué un rôle important.

Quiconque lit les mémoires de Moshe Sharett, Ministre des affaires étrangères d'Israël en 1950, se rendra compte des plans d'Israël visant à fragmenter le Liban en petits Etats religieux qui se haïraient et seraient en lutte perpétuelle. Cependant, le rêve de Sharett ne s'est pas réalisé. Un seul petit détail s'est réalisé : il s'est trouvé au Sud-Liban un officier libanais pour servir les intérêts d'Israël dans la région. Néanmoins, le peuple libanais a fait échec à ces plans qui étaient supposés aboutir en 1950 et non en 1982, car il était pleinement conscient qu'Israël avait des visées expansionnistes sur le Sud-Liban et même plus haut, dans le dessein de s'approprier les eaux du Liban et de morceler, comme je l'ai dit, le pays en petits Etats, comme prévu en 1950.

Je n'avais pas l'intention de parler de l'occupation par Israël du Sud-Liban, étant donné que ma déclaration devait porter principalement sur la Conférence de paix de Madrid. Cependant, le représentant d'Israël m'a rappelé la nécessité d'examiner plus à fond le rôle destructeur d'Israël au Sud-Liban et la guerre insensée lancée par Israël contre ce petit pays arabe frère, petit par sa superficie certes mais dont l'apport dans les domaines de la civilisation, de la culture, de l'économie, du nationalisme et autre est vraiment considérable.

Ce qui irrite le représentant d'Israël et les forces d'occupation israéliennes est que le Gouvernement légitime du Liban - tant le Président, M. Elias Hraoui, que le Président du Conseil et le Président de la Chambre -

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

ainsi que le patriarche Nasrallah Sfeir, le chef spirituel des maronites, ont demandé l'assistance fraternelle de la Syrie afin de mater la rébellion à Beyrouth-Est. La Syrie a ainsi sauvé le Liban frère de cette horrible tumeur cancéreuse maligne qui avait ravagé le pays, sapé sa force et quasiment brisé l'espoir du peuple libanais tout entier, même après la signature de l'Accord de Taëf, que nous avons accueilli avec optimisme et qui a reçu l'appui de tous les Etats du monde, Israël excepté.

Je me contenterai de rappeler ce qu'a dit le Président de la République libanaise, M. Hraoui, dans une interview télévisée, le 3 octobre 1990 :

"En signant les réformes constitutionnelles, j'ai déclaré que la Deuxième République était née. Lorsque j'ai assumé les fonctions présidentielles, j'ai fait le serment constitutionnel d'unifier le Liban, d'étendre l'autorité de l'Etat à tout le territoire libanais et de faire en sorte que personne ne puisse plus opprimer ou dominer le peuple libanais, ni les milices ni quiconque d'autre. A bout de patience, j'ai dû me décider. Et comme je ne pouvais le faire tout seul, j'ai dû faire appel au pays frère de Syrie et à son Président, Hafez Al-Assad, qui saisit toutes les occasions pour parler du Liban, qu'il veut voir unifié et non divisé, une patrie indépendante, dans le plein sens du terme. Il a dit oui, 'nous sommes un seul peuple et deux Etats indépendants'. Et moi je répète ici, 'nous sommes un seul peuple et deux Etats indépendants : la Syrie d'une part et le Liban de l'autre'."

Le Président Hraoui a poursuivi en ces termes : "Nous avons besoin d'aide pour venir à bout de la rébellion et étendre l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire libanais". Le Président Assad a aussitôt répondu : "Oui, nous vous aiderons". En réponse à une autre question, le Président Hraoui a déclaré :

"Il y a place pour que toutes les parties s'épanouissent sur le plan politique. Avec le gouvernement d'entente nationale au pouvoir, la prochaine étape est la formation d'un cabinet représentatif de tout le Liban, et où seront représentées toutes les factions qui ont positivement répondu à l'initiative du Gouvernement du 11 juillet 1990."

Je ne voudrais pas à cette heure tardive m'étendre plus longuement, mais je dois dire en toute franchise que le représentant d'Israël, qui a parlé ce matin, a voulu détourner l'attention des efforts constructifs de la communauté internationale visant à instaurer une paix juste et globale dans la région.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

Je tiens à rappeler au représentant d'Israël et à tous les membres ici présents que l'accord de capitulation qu'Israël a tenté d'imposer au Liban en 1983 a été mis en échec par le peuple libanais, qui aspire à la liberté et est déterminé à obtenir le retrait d'Israël des territoires qu'il occupe au Sud-Liban. L'accord de capitulation a donc été mis en échec par l'opposition populaire au Liban. Il était dès l'abord voué à l'échec, car il était imposé par Israël, alors qu'il occupait le Liban, au peuple libanais qui n'était pas alors, de toute évidence, maître de son propre pays.

Dieu merci, grâce à l'effort arabe, l'Accord de Taëf, conclu en 1989, est venu réaffirmer une fois de plus que la répartition du pouvoir et le système de gouvernement au Liban doivent être fondés sur l'Accord d'entente nationale et les réformes constitutionnelles adoptées à l'unanimité.

Mon pays et le Liban sont liés par un traité de fraternité, de coordination et de coopération, ratifié le 22 mai 1991. Ceux qui prendront connaissance de ce traité constateront l'égalité et la parité de deux parties souveraines qui souhaitent concrétiser leurs relations par une coopération fructueuse. La plus longue frontière de toute la région délimite la Syrie et le Liban, et nous ne pouvons que coopérer dans tous les domaines, politique, économique, culturel, social et autres. Quiconque lit attentivement le Traité constatera que la coopération est équilibrée entre les deux parties : aucune action ne peut être entreprise autrement que par l'entremise de comités conjoints jouissant de droits et de devoirs égaux. Ces comités sont présidés par les deux Présidents eux-mêmes. Ce qu'a dit le représentant d'Israël était tout à fait hors de propos. Il essayait d'éviter de regarder la réalité en face, une réalité familière à tous les membres de l'Assemblée générale.

Israël ne souhaite pas la paix au Moyen-Orient. Ce qu'Israël veut, c'est perpétuer son occupation du Sud-Liban, de la Rive occidentale, de la bande de Gaza et des hauteurs du Golan. C'est un anachronisme du destin que d'avoir été à Madrid il y a 10 ou 15 jours et de se retrouver ici en train d'écouter le représentant d'Israël répéter les mêmes vieux mensonges qu'il a pris l'habitude de raconter afin de brouiller les faits, de déformer la vérité et de tromper les membres de l'Assemblée générale et son président.

M. SUTRESNA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale examine la situation au Moyen-Orient à un moment où le monde abandonne l'affrontement pour se rapprocher inexorablement de la coopération, et où un

M. Sutresna (Indonésie)

certain nombre de différends régionaux sont en train d'être résolus par le dialogue et la négociation. Nous sommes également encouragés par la tendance des membres permanents du Conseil de sécurité d'obtenir le consensus lorsqu'ils concertent leurs efforts pour aboutir à la solution pacifique de situations de conflit. Nous espérons que cette tendance positive dans le domaine politique trouvera un reflet qui lui correspond dans la région du Moyen-Orient, où règne depuis longtemps une situation particulièrement explosive.

C'est dans ce contexte que ma délégation s'est félicitée de l'initiative de paix prise conjointement par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Les Etats arabes qui participent à cette entreprise ont ainsi placé leur foi et leur confiance dans le processus de la négociation et ont également démontré la souplesse et la sagesse politique de leur approche. Ma délégation est particulièrement reconnaissante aux représentants palestiniens qui participent à ces pourparlers avec d'autres Etats intéressés. Tout en constituant une reconnaissance tardive de l'identité palestinienne et des années de vaillante lutte des Palestiniens pour être reconnus en tant que peuple, ils ont fait un pas historique de plus dans la pose de fondations solides pour un futur Etat palestinien.

Pourtant, comme nous le savons très bien, l'essence du conflit du Moyen-Orient est le refus persistant d'Israël ne fût-ce que d'envisager de mettre un terme à son occupation illégale de la Palestine et d'autres territoires arabes, y compris Jérusalem, les hauteurs du Golan et le Sud-Liban, et de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien. A cette situation s'ajoutent la violation persistante des normes et principes du droit international, et surtout de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, la politique de colonisation des terres arabes et la création de colonies de peuplement sur celles-ci, des mesures draconiennes pour étouffer le désir de liberté et le mépris intransigeant de résolutions adoptées par l'Organisation. Ces politiques et pratiques peu scrupuleuses de la puissance occupante ont provoqué un sentiment de frustration et de désespoir croissant parmi les habitants des territoires occupés et déclenché une escalade de violence et de répression. Bien qu'il ait à lutter contre un nombre écrasant d'éléments, l'Intifada a démontré que les Palestiniens étaient résolus à réaliser leurs objectifs nationaux, qu'ils étaient engagés dans une lutte légitime pour

M. Sutresna (Indonésie)

la dignité, la liberté et l'autodétermination et que l'oppression ne les empêcherait pas de réaliser les buts désirés.

Il est clair que, si le cours que suit à présent Israël n'est pas inversé, la région sera inéluctablement entraînée dans une violence et une instabilité de plus en plus fortes. La paix ne sera pas instaurée en s'entêtant dans des politiques insoutenables, en incitant à l'installation de nouvelles colonies de peuplement ou par des politiques d'annexion, d'oppression et d'usurpation des droits d'autres peuples. La paix peut être réalisée seulement en accordant au peuple palestinien son droit à l'autodétermination, par un retrait inconditionnel de tous les territoires occupés et en garantissant à tous les Etats de la région la possibilité de vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières reconnues. Nous espérons qu'Israël fera preuve du réalisme et de la modération nécessaires et qu'ils contribuera à la quête d'une paix juste et durable.

Il reste encore une lueur d'espoir qu'Israël comprenne qu'il y va du mieux de ses intérêts d'adopter une approche positive à l'égard du processus de paix en respectant les traités et conventions internationaux et en appliquant les résolutions et décisions des Nations Unies. A ce propos, ma délégation s'associe aux autres membres qui ont lancé un appel au Conseil de sécurité pour qu'il examine la situation au Moyen-Orient avec la même diligence et la même détermination dont il a fait preuve envers la guerre du Golfe. S'il ne le fait pas, nous aurons un statu quo insoutenable, avec ses conséquences potentiellement désastreuses. L'obtention par les Palestiniens de leurs droits chers à un Etat libre et indépendant sur leur sol national apaisera la tourmente qui ravage depuis si longtemps le Moyen-Orient.

La crise traumatisante qui sévit dans le Golfe persique depuis le mois d'août de l'an dernier a servi à rappeler la volatilité de la sécurité internationale en dépit de la détente entre les grandes puissances. La communauté internationale a maintenant pour tâche d'examiner les ramifications complexes et les problèmes de la période de l'après-guerre du Golfe, y compris ses aspects humanitaires. L'Organisation des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer dans cette tâche et elle doit reprendre en mains la direction des opérations pour soigner les cicatrices de la guerre et restaurer une paix et une sécurité stables sur la base de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies relatives à toute la région du Moyen-Orient.

M. Sutresna (Indonésie)

La solution du conflit dans cette région doit nécessairement comprendre la restauration inconditionnelle de la souveraineté syrienne sur les hauteurs du Golan ainsi que le retrait total de toutes les forces d'occupation israéliennes du Sud-Liban. C'est dans ce large cadre que ma délégation envisage la solution d'un accord de paix généralement négocié qui mènerait en fin de compte à un nouvel ordre régional de paix, d'égalité et de justice.

Le PRESIDENT : Nous venons d'entendre le dernier orateur sur ce point. Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent exercer leur droit de réponse.

Je voudrais rappeler aux Membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice de son droit de réponse est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à 5 minutes; les délégations doivent faire ces interventions de leur place.

M. MOHAMMED (Iraq) (interprétation de l'arabe) : La déclaration faite ce matin par le représentant sioniste n'a été qu'une mauvaise tentative qui exprime bien la nature agressive de la politique sioniste raciste. Les représentants du régime sioniste, dirigés par le terroriste bien connu Shamir, ont entrepris de s'adresser à la communauté internationale avec une arrogance croissante. Cela révèle nettement la pratique israélienne qui consiste à s'appuyer sur la force, la violence et la suprématie nucléaire pour affirmer ses diverses prises de position politiques, surtout quand il s'agit de défier la volonté de la communauté internationale.

L'entité sioniste continue de recourir à cette attitude arbitraire et l'accentue même, bien que la communauté internationale l'ait condamnée depuis longtemps et continue à le faire. Malgré tout, et au moment où l'on parle beaucoup de légalité internationale et de relations nouvelles, nous constatons qu'Israël persiste dans sa politique de terrorisme et son attitude arrogante qui font fi de toutes les normes et de toutes les valeurs.

Nous avons le droit de nous demander pourquoi il en est ainsi? Pourquoi Israël continue-t-il d'agir de la sorte en toute impunité? Pourquoi continue-t-il à échapper au châtimeur international et au châtimeur légal qu'il mérite pour les crimes odieux qu'il commet contre le peuple palestinien depuis plus de quatre décennies? Pourquoi le long bras de la justice n'atteint-il pas d'Israël? Les témoins sont encore en vie, les souffrances

M. Mohammed (Iraq)

des victimes sont visibles, et des résolutions ont été adoptées par les Nations Unies. La question appelle une réponse. Pourquoi les résolutions ne sont-elles pas appliquées à l'encontre de l'entité sioniste? Pourquoi lui permet-on de perpétrer un acte d'agression après l'autre contre la nation arabe? Pourquoi lui permet-on de violer les droits de l'homme du peuple palestinien, d'usurper sa terre et de l'en chasser, allant même jusqu'au meurtre? Pourquoi lui permet-on de se doter d'arsenaux d'armes nucléaires, chimiques et biologiques? Pourquoi lui permet-on d'accumuler plus de 300 ogives nucléaires, qu'il a été sur le point de lancer à trois reprises par le passé, comme le révèle le livre de S. Hersch intitulé The Samson Option? Et pourquoi ferme-t-on les yeux sur sa collaboration nucléaire avec le régime raciste d'Afrique du Sud? Pourquoi ce silence quand Israël continue de ne pas respecter les dizaines de résolutions des Nations Unies et les centaines de résolutions d'autres organes internationaux? Pourquoi encourage-t-on l'entité sioniste à persister dans son attitude d'agression et pourquoi la récompense-t-on d'un généreux appui moral, politique et militaire? La réponse à toutes ces questions est bien connue, mais peut être difficile à admettre. Nul ne l'ignore, mais rares sont ceux qui osent l'admettre franchement et clairement. Il s'agit de l'appui illimité apporté par les Etats-Unis à l'entité sioniste, un appui qui dépasse toutes les valeurs, toutes les normes et toutes les limites. Le terrorisme international pratiqué par les Etats-Unis contre tous ceux qui demandent que le droit international soit appliqué à l'encontre d'Israël constitue un mur solide sur lequel s'appuie l'entité sioniste pour défier la volonté de la communauté internationale et fouler aux pieds la légalité internationale et la justice.

C'est dans ce contexte que la conspiration contre l'Iraq a été ourdie et que l'agression américaine contre l'Iraq a été perpétrée, dans le but de réaliser l'un des objectifs premiers de l'entité sioniste et de ses protecteurs qui est de briser la volonté du peuple arabe et de saper toute tentative de développement et de progrès de sa part.

C'est dans ce même contexte que le blocus immoral imposé par les Etats-Unis et ses alliés au peuple iraquien continue d'exposer à la mort des millions d'Iraquiens parmi lesquels on compte surtout des enfants, des femmes et des vieillards, comme l'ont révélé des rapports des Nations Unies et d'autres rapports.

M. Mohammed (Iraq)

L'obstination avec laquelle on applique une telle politique qui soumet le peuple iraquien aux conséquences de ce blocus immoral et lui refuse ainsi son droit à la vie, en dit long sur le caractère agressif de cette politique injuste qui se poursuit et outrepassé même les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, alors que l'Iraq se conforme pleinement à ces résolutions.

En outre, cette politique d'agression va de pair avec des tentatives constantes d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq, d'atteinte à sa souveraineté et à l'inviolabilité de son territoire, pour ne pas mentionner les incitations aux querelles intercommunautaires et interethniques, dans le but de désintégrer l'unité et la cohésion de la société iraquienne et, partant, de briser sa volonté et de le priver de son indépendance.

Il est étonnant que d'aucuns prétendent ici défendre le peuple iraquien alors qu'ils appuient simultanément la politique qui tend à l'affamer et la poursuite du blocus à son encontre, et ce, sans le moindre remords.

Nous rejetons une telle hypocrisie. La continuité de la politique d'agression dirigée contre l'Iraq ne servira jamais la stabilité et la paix dans la région.

Ceux qui souhaitent vraiment oeuvrer en faveur de la stabilité de la région et des relations de bon voisinage entre les Etats qui la composent, et manifester leur préoccupation du sort du peuple iraquien doivent s'efforcer de faire lever le blocus imposé au peuple iraquien et mettre un terme aux ingérences dans ses affaires intérieures et aux incitations aux querelles intercommunautaires et interethniques dans le pays.

Pour sa part, l'Iraq, qui respecte ses obligations internationales, n'épargne aucun effort pour défendre sa souveraineté et l'unité et la dignité de son peuple. Méconnaître ces faits ne ferait qu'exposer les intentions délibérément suspectes à l'égard du peuple iraquien, de la nation arabe et des autres peuples de la région.

C'est ce qui est ressorti nettement de la déclaration de ce matin du représentant sioniste qui, a consacré la plus grande partie de son discours à attaquer l'Iraq. Cela fait partie de la campagne injuste menée afin de trouver des justifications pour maintenir le blocus inhumain à l'encontre du peuple iraquien.

M. Mohammed (Iraq)

Malgré toutes les erreurs et les contre-vérités qui figurent dans cette déclaration, il n'a pas été possible de cacher un fait sûr qui ne saurait être faussé, à savoir que la nation arabe est une et qu'elle ne capitulera jamais; elle n'acceptera jamais la domination étrangère et, comme toutes les autres nations vivantes, ne renoncera jamais à ses droits légitimes, ses terres, ses richesses et sa dignité.

M. SARMADI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Ce matin le représentant du régime sioniste a tenu des propos non fondés contre un certain nombre de pays islamiques, y compris la République islamique d'Iran. Il n'est pas étonnant qu'il ait eu recours à des allégations dépourvues de fondement et ait même essayé de les étayer en citant des documents produits par son principal allié, dont l'attitude hostile à l'égard de mon pays est bien connue, documents qui ne peuvent en aucun cas être considérés comme objectifs ou impartiaux.

Ma délégation nie catégoriquement les allégations non fondées du représentant du régime sioniste contre mon pays. Cette pratique fallacieuse vise à masquer l'agression et les atrocités commises par les sionistes contre le peuple musulman de la région depuis plus de quatre décennies.

Le représentant du régime sioniste a accusé à tort un certain nombre de pays, y compris le mien, d'appuyer le terrorisme, alors qu'il est un fait bien établi que ce même régime s'enorgueillit d'entrer illégalement au Liban pour enlever et ramener en Palestine occupée des personnes innocentes qu'il garde en otage.

De nombreux documents des Nations Unies et rapports de médias diffusés à l'échelle internationale prouvent clairement que les sionistes mènent des activités terroristes dans les territoires occupés et les pays voisins.

Le régime sioniste a officiellement reconnu avoir pris des otages au Liban, et même les partisans convaincus de cette entité ont ouvertement critiqué cet acte de terrorisme.

M. AMER (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Dans la déclaration qu'il a faite en séance plénière ce matin, le représentant de l'entité sioniste s'est efforcé, comme d'habitude, de mettre en cause mon pays en répétant des allégations non fondées et des mensonges flagrants, et en recourant au stratagème des contre-vérités, pour lequel il est réputé. Il a

M. Amer (Jamahiriya arabe libyenne)

ignoré le fait que l'entité sioniste à laquelle il appartient est entièrement attachée aux concepts de guerre, de violence et de terrorisme, même contre les Juifs eux-mêmes. C'est là une doctrine et une approche qui caractérisent depuis longtemps la pensée et les actions des dirigeants de ce régime, dont l'un d'eux, en fait, est toujours recherché par la justice pour ses activités terroristes. Les dirigeants de ce régime ont assassiné le Comte Bernadotte, le médiateur de paix, au cours d'une odieuse opération terroriste.

Je ne vais pas énumérer tous les crimes commis contre l'humanité par cette entité terroriste. Ses crimes contre les Palestiniens et les peuples arabes sont nombreux et bien documentés dans les archives des Nations Unies. J'évoquerai à ce sujet ses actes d'agression contre l'aviation civile, tels l'avion libyen qu'elle a détourné en 1988 et celui qui a été abattu en 1973 au-dessus du Sinaï par un de ses avions militaires, avec 170 passagers à bord.

Ne parlons pas de ses actes répétés d'agression contre les pays arabes, proches ou lointains : son agression continue contre le Liban, ses attaques terroristes contre la Tunisie en 1985 et en 1989 et la parade de sa force nucléaire - elle a lancé un missile de portée intermédiaire qui est tombé près de la ville libyenne de Benghazi. L'arsenal nucléaire israélien a été mis à jour par le technicien nucléaire Vanunu, qui fut enlevé par la Mossad, traduit en justice et condamné à perpétuité. L'authenticité des renseignements fournis par ce technicien a été établie dans le livre de l'écrivain américain Seymour Hersh intitulé, The Samson Option.

Si j'ai évoqué ces quelques exemples de terrorisme israélien, c'est pour faire ressortir que cette entité est la source même du terrorisme au Moyen-Orient, qui n'a jamais connu cette pratique odieuse avant l'installation de cette entité dans la région. Quant à la prétendue démocratie que cette entité revendique, il faut la juger d'après sa longue histoire de violations de tous les droits de l'homme, et notamment de ses actes odieux contre le peuple palestinien, en Palestine, et contre les populations dans les territoires arabes occupés, autres actes terroristes qui consistent à briser les os, dynamiter les maisons, faire avorter les femmes enceintes et tuer des personnes innocentes dans les camps.

La séance est levée à 19 h 20.